

Collection

*Études de cas d'entreprises
d'économie sociale*

no ES0409

**La Coop de solidarité en
soins et services de Saint-Camille et
son impact sur la cohésion sociale**

Geneviève Langlois

*Projet Sociétariat coopératif
et cohésion sociale*

avec la collaboration de
Patrick De Bortoli

sous la direction de
Jean-Pierre Girard
et de
Benoît Lévesque

décembre 2004

Cette étude de cas fait partie des résultats de la recherche « Sociétariat coopératif et cohésion sociale ». Sa réalisation a été possible grâce au soutien du ministère du Développement économique et régional (devenu le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche en avril 2004).

Elle s'inscrit comme contribution du CRISES à une recherche pan-canadienne sur les liens entre cohésion sociale et coopératives. La recherche est coordonnée par le *Centre for the Study of Co-operatives* de l'Université de la Saskatchewan.

Équipe de recherche : Benoît Lévesque (professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)), Jean-Pierre Girard (coordonnateur du projet « Sociétariat coopératif et cohésion sociale »), Geneviève Langlois (assistante de recherche) et Patrick De Bortoli (assistant de recherche).

Il est à noter que les résultats proviennent principalement d'entrevues effectuées aux mois de juin et juillet 2003.

Cahiers du CRISES

Collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale – no ES0409

« **La Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille et son impact sur la cohésion sociale** »

Geneviève Langlois

ISBN : 2-89605-176-7

Dépôt légal : janvier 2005

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : **www.cris.es.uqam.ca**.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR L'AUTEURE

Geneviève LANGLOIS possède un baccalauréat en administration des affaires (B.A.A).

Elle est assistante de recherche au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), Université du Québec à Montréal (UQAM).

TABLE DES MATIÈRES

LISTE : CARTE, GRAPHIQUE, TABLEAUX, PHOTOS	ix
LISTE DES ACRONYMES	xi
REMERCIEMENTS.....	xiii
RÉSUMÉ	xv
INTRODUCTION	1
1. DONNÉES CONTEXTUELLES DE L'ORGANISATION ET DE SON MILIEU	7
1.1. Historique de la coopérative	7
1.2. Portrait actuel de la coopérative.....	14
1.3. Le milieu	14
2. LA DIMENSION DE LA TERRITORIALITÉ.....	17
2.1. Territoire et membres.....	17
2.2. Communication et publicité.....	19
2.3. L'impact de la coopérative sur le milieu.....	21
2.4. Néo-ruraux et croissance démographique.....	23
2.5. Saint-Camille et les autres municipalités de la MRC	24
2.6. Histoire régionale.....	25
3. LA DIMENSION DE L'ACCESSIBILITÉ	29
3.1. Besoins initiaux et projets futurs.....	29
3.2. Parts de qualification et tarification	30
3.3. Cuisine communautaire	32
3.4. Interrelation entre les deux coopératives	32
3.5. Le P'tit Bonheur versus la Coop de solidarité en soins et services	33
3.6. Satisfaction des membres.....	33
3.7. Le Groupe du Coin.....	34

4.	LA DIMENSION DE L'EMPLOYABILITÉ.....	35
4.1.	La formation	35
4.2.	Les employés	35
4.3.	Le bénévolat	37
5.	LA DIMENSION DE LA DÉMOCRATIVITÉ	39
5.1.	L'affectation des trop-perçus.....	39
5.2.	Le conseil d'administration et les comités	39
5.3.	Démocratie et influence au sein du conseil d'administration.....	42
5.4.	La participation et les membres.....	44
6.	LA DIMENSION DE LA CONNECTIVITÉ.....	45
6.1.	Contacts et collaboration au démarrage.....	45
6.2.	Affiliations.....	46
6.3.	Coopération	47
6.4.	La communauté	51
	CONCLUSION	53
	ANNEXES	59
	BIBLIOGRAPHIE	65

LISTE : CARTE, GRAPHIQUE, TABLEAUX, PHOTOS

DANS LE TEXTE

GRAPHIQUE 1	Courbe démographique de Saint-Camille : 1848-2001	26
TABLEAU 1	Composition du conseil d'administration de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille en date du mois de mai 2003	40

EN ANNEXE

CARTE 1	Carte de la MRC d'Asbestos.....	59
TABLEAU 2	Formation reçue en 2000.....	60
TABLEAU 3	Formation reçue en 2001.....	61
TABLEAU 4	Formation reçue en 2002.....	62
TABLEAU 5	Formation reçue en 2003.....	62
PHOTO 1	La Corvée.....	63
PHOTO 2	Quelques-uns des résidants de La Corvée en compagnie de la coordonnatrice	64
PHOTO 3	Quelques résidants devant la porte d'entrée de La Corvée, en compagnie de la coordonnatrice	64

LISTE DES ACRONYMES

CA	Conseil d'administration
CDC	Corporation de développement communautaire
CDE	Coopérative de développement de l'Estrie
CDR	Coopérative de développement régional
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
FCHE	Fédération Coop-Habitat Estrie
IRECUS	Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke
MABOB	Maison de l'action bénévole de l'Or blanc inc.
MRC	Municipalité régionale de comté
PEPINES	Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale
PRC	Partenariat rural canadien
REM	Ressources en entretien ménager
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SHQ	Société d'habitation du Québec
SSI	Service sanitaire intermunicipal
TACARA	Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos
UPA	Union des producteurs agricoles

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement Mme Joanne Gardner, coordonnatrice de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille, pour sa précieuse collaboration, M. Sylvain Laroche, président du P'tit Bonheur, ainsi que tous les membres du conseil d'administration qui se sont déplacés pour nous rencontrer lors de notre visite à la coopérative. Nous aimerions également remercier Mme Sylvie Bellerose, directrice générale du CLD de la MRC d'Asbestos.

RÉSUMÉ

Cette étude de cas s'inscrit dans la recherche « Sociétariat coopératif et cohésion sociale ». Elle vise à caractériser l'impact des activités de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille sur la communauté, en utilisant cinq dimensions propres à la cohésion sociale, soit la territorialité, l'accessibilité, l'employabilité, la démocratisation et la connectivité. Le caractère innovateur de la forme juridique de l'entreprise, soit un regroupement de diverses catégories de membres, ainsi que celui du projet lui-même, seront démontrés tout au long de cette étude. Le jumelage d'une coopérative d'habitation à une coopérative offrant des soins de santé alternatifs et des services d'animation fait de cette entité, communément appelée La Corvée, un modèle qui suscite beaucoup d'intérêt et d'admiration.

Le territoire desservi par l'entreprise est la municipalité de Saint-Camille, plus particulièrement, mais aucune limite de territoire n'est en fait imposée. Des habitants de plusieurs municipalités de la MRC d'Asbestos, dans les Cantons-de-l'Est, utilisent les services d'animation de la coopérative et des gens de partout dans la région ont recours aux services de la clinique-santé. La coopérative a été constituée le 17 septembre 1999 à la suite de l'initiative d'un regroupement d'individus connu sous le nom de Groupe du Coin et celle-ci a débuté ses opérations en janvier 2000. Le Groupe du Coin, composé de sept membres, est une corporation à but lucratif qui a comme mission de sauvegarder des infrastructures de la municipalité et du patrimoine. Sa fondation remonte en 1986, alors qu'il fut créé pour sauver la bâtisse ayant jadis abrité le magasin général. En 1998, le Groupe du Coin acheta le presbytère mis en vente par la fabrique. Les membres de cette association désiraient ainsi répondre aux besoins criants des personnes âgées de la communauté qui réclamaient depuis longtemps de l'hébergement adapté à leur situation. Le groupe choisit donc de bâtir son projet sous forme d'une coopérative de solidarité, mais les contraintes de financement l'obligèrent à également mettre sur pied une coopérative d'habitation. Par conséquent, il fut décidé que la coopérative d'habitation servirait uniquement à héberger les résidents alors que la coopérative de solidarité s'avérerait un outil pour agrémenter leur qualité de vie et celle de la communauté. Au 26 juin 2003, la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille comptait 56 membres au total, soit 44 membres utilisateurs, 1 membre travailleur et 11 membres de soutien.

La fondation de La Corvée a suscité la création d'un seul emploi, soit celui de coordonnatrice des deux coopératives. Le rôle exercé par cette personne est primordial et sa contribution est considérable. Cependant, grâce à des programmes gouvernementaux, quatre personnes ont pu œuvrer au sein de la coopérative pour quelques mois chacune, ce qui leur donna l'opportunité d'acquérir une expérience de travail fort utile. L'embauche de nombreux ouvriers pour effectuer diverses réparations et rénovations a également permis à plusieurs personnes au sein de la région de se trouver du travail. Les nouveaux projets que les promoteurs souhaitent mettre sur pied

nécessiteront encore l'embauche de personnel, permettant ainsi à d'autres individus d'accéder à un emploi.

La connectivité présente à Saint-Camille est hors pair. Le leadership démontré par le Groupe du Coin a permis l'envolée de plusieurs projets, dont La Corvée, et a contribué à la mobilisation de la population, déjà liée de près par plusieurs événements rassembleurs. Les dons en argent, en matériel et en main-d'œuvre de la part des organismes du milieu et de la population en général sont quasi incalculables. Comme il sera possible de le constater tout au long de cette étude, La Corvée est le résultat des efforts d'une communauté qui se mobilise pour assurer son bien-être et sa pérennité et constitue un projet qui fait l'envie de plusieurs.

Geneviève Langlois

INTRODUCTION

Ce document présente une étude de cas d'une coopérative de solidarité proposant à la fois des services d'animation et facilitant l'accès à des professionnels de médecine alternative dans une petite communauté située dans la région des Cantons-de-l'Est. Ce cas, second d'une série, est réalisé dans le cadre d'une recherche menée par une équipe du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) de l'Université du Québec à Montréal. Le projet vise à mieux comprendre les impacts des coopératives de solidarité sur la cohésion sociale et s'inscrit plus globalement comme contribution à une recherche pan-canadienne s'étendant sur trois ans sous le thème *Co-operative Membership and Globalization : Creating Social Cohesion through Market Relations*¹. De nombreux travaux ont démontré qu'avec le déploiement de l'économie de marché, l'ouverture des marchés et l'extraordinaire mobilité du capital, nos sociétés dites post-modernes ont tendance à générer de l'exclusion sociale à divers niveaux. Organisation conciliant entreprise et association et ayant une finalité de satisfaction des besoins des membres plutôt que le rendement sur le capital investi, la coopérative serait-elle davantage susceptible de renforcer la cohésion sociale que d'autres modèles organisationnels ? C'est l'hypothèse maîtresse orientant l'ensemble de ces travaux.

Nouvelle forme de coopérative introduite en 1997 dans la législation québécoise dédiée aux coopératives, la coopérative de solidarité a en quelque sorte un code génétique la rendant potentiellement fort attrayante pour des enjeux de développement local et des externalités socialement positives, en particulier sur le plan de la cohésion sociale. En fait, c'est de loin la composition de son sociétariat qui lui donne ce relief : des membres utilisateurs, des membres travailleurs et des membres de soutien. Bien que relativement inédite selon ses dispositions en Amérique du Nord, la formule de coopérative multi-sociétaires a fait ses preuves tant dans des pays dits en développement que dans des pays développés. Dans ce cas, l'exemple italien est remarquable par son rayonnement. Les premières manifestations de coopératives sociales ont pris place à Brescia, en Lombardie, à la fin des années 1960. En 2001, on en comptait environ 5 600 à l'échelle du pays. Elles sont de type A, donc œuvrant essentiellement dans des problématiques socio-sanitaires, par exemple une résidence pour sidatiques en phase terminale, ou de type B, des entreprises d'insertion offrant une opportunité d'emploi à des dizaines de milliers d'exclus, chômeurs de longue date, détenus dont une partie de la peine peut se dérouler dans ces ateliers protégés, etc. (Borgaza, 1995 et 1997 ; Girard, Pezzini, Faubert-Mailloux, 2001 ; Zondonai, 2002). Le sociétariat se découpe souvent en deux ou trois grandes catégories, avec des sous-catégories. Devant ses potentialités élevées d'impact sociaux positifs et ses succès remarquables, le modèle a fait tache d'huile et se retrouve repris avec diverses adaptations dans d'autres pays de l'Union européenne. À une échelle plus modeste, la mise en place au Québec de quelques 250 coopératives de solidarité en l'espace de six ans, soit de 1997 à 2003, exprime aussi une demande sociale pour une forme différente d'organisation.

¹ Recherche coordonnée par le Centre for the Study of Co-operatives de l'Université de la Saskatchewan et associant une vingtaine d'universitaires provenant de diverses régions du pays : <http://socialcohesion.coop/index.htm>.

La perspective d'analyse adoptée dans les travaux du CRISES est de chercher à cerner et caractériser, au travers de cinq dimensions, les impacts des coopératives de solidarité sur la cohésion sociale. Développées dans le cadre d'une autre recherche menée également au CRISES, il y a quelques années, sur les coopératives de services financiers et la cohésion sociale², les cinq dimensions retenues et adaptées pour les fins de ce projet sont la territorialité, l'accessibilité, l'employabilité, la démocrativité et la connectivité. Elles se présentent comme suit :

Territorialité

Au Québec, à l'exemple de ce qui se produit ailleurs au Canada, le territoire se redéfinit selon de nouvelles bases. Ce qui était jadis le cadre territorial paroissial, cadre épousant le territoire de la paroisse de l'Église catholique, structure micro locale rattachée à des collectivités plus ou moins homogènes, s'efface au bénéfice d'un cadre territorial élargi, supra local, correspondant aux municipalités régionales de comté (MRC)³ aux collectivités hétérogènes. Dans quelle mesure les coopératives de solidarité s'harmonisent avec cette nouvelle définition territoriale et ceci tant sur le plan du sociétariat, de la composition du conseil d'administration que du champ d'activité ? Les projets de développement de ces coopératives s'inscrivent-ils dans ce nouvel espace de référence ?

Accessibilité

Le niveau ou la facilité d'accessibilité aux services de la coopérative de solidarité est un élément capital de cette recherche. Partant du postulat de Vienney (1994) que les coopératives, à leur origine, se veulent une réponse à des besoins non ou mal comblés s'adressant à des acteurs relativement dominés, la recherche cherche à caractériser cette accessibilité.

Ainsi, comme la dimension d'accessibilité renvoie directement aux services rendus, il est pertinent de se pencher sur la « nature » et le « rendement » de ces services en relation directe avec l'urgence des besoins de la population. D'une part, la notion de nature, pour mesurer à quel point les services rendus par les coopératives répondent bien à cette demande ou à ce manque (en terme de nature du besoin) et, d'autre part, le rendement, soit la capacité des coopératives de répondre quantitativement à la demande.

On cherche également à apprécier la capacité de ces organisations à développer de nouveaux services : pour faire affaire avec des non-membres ou, suivant la typologie de stratégies de développement coopératif élaborée par Desforges (1979-1980), adopter des stratégies de polyvalence permettant d'élargir la gamme des services offerts aux membres, renforçant de ce fait

² Cinq cahiers de recherche ont été publiés à ce sujet. Ils sont disponibles sur le portail du CRISES : <http://www.cris.es.uqam.ca/pages/fr/publications.aspx>. Le cahier synthèse a été publié en 2002 (Malo, Lévesque, Chouinard, Desjardins, Forgues, 2002).

³ Il s'agit d'un nouveau découpage territorial décidé par le gouvernement du Québec dans les années 1980 essentiellement pour faciliter l'aménagement du territoire. On relève au-delà d'une centaine de MRC.

l'intensité du lien d'usage. En outre, nous pouvons analyser la dimension d'accessibilité en la corrélant avec celle de connectivité et en se rapportant à l'influence qu'a eu l'implantation des coopératives sur les services environnants (déjà en place), par exemple pour les services personnels et à domicile avec ceux des centres locaux de services communautaires (CLSC) relativement à l'accessibilité de leurs services.

À un autre niveau, on peut se demander quel est l'impact des relations des coopératives avec ces services environnants sur l'accessibilité aux services de la coopérative elle-même, par exemple en évaluant à quel point l'accessibilité aux services est optimisée ou minée selon que la coopérative soit fortement connectée ou non aux organismes communautaires locaux. Enfin, l'accessibilité aux services peut également s'inscrire dans une logique de parité alors que nous cherchons à comprendre la nature du compromis que les coopératives ont opéré (si compromis il y a) entre les intérêts particuliers des individus, les intérêts des membres comme ensemble collectif et de l'intérêt général de la population en relation à l'accessibilité des services offerts.

Employabilité

La notion d'employabilité peut être interprétée différemment selon le secteur d'activité des coopératives de solidarité. Dans certains cas, cet élément est secondaire, par exemple la coopérative de solidarité offrant un ensemble de services de proximité à une communauté privée d'épicerie, de comptoir postal, de services bancaires, etc. Ici, la notion d'usage ou d'accessibilité est cruciale. Dans d'autres cas, la question de l'employabilité est centrale, comme cela pourrait l'être pour une coopérative opérant sous des programmes de réinsertion à l'emploi de populations marginalisées.

Quelques indicateurs ou questions balisent cette dimension : dans quelle mesure les emplois créés sont comparables, en terme de conditions de travail, aux emplois semblables dans d'autres organisations ? Les caractéristiques socio-économiques des personnes embauchées peuvent aussi traduire une influence des coopératives sur la cohésion sociale (emploi de gens pauvres, au chômage, jeunes ou vieux, hommes ou femmes, avec ou sans formation, etc.) et la comparaison de ces données avec d'autres organismes donne un indice de l'ampleur de l'apport à la cohésion sociale des coopératives par rapport aux autres organismes du même acabit.

Démocrativité

La notion de démocrativité renvoie d'une part à la nature du processus démocratique privilégié dans la coopérative (démocratie représentative, directe ou délibérative) et à la forme institutionnelle ou composite de sa structure par le biais de concepts tels que la « démocratie sociale » et la « démocratie plurielle ». La distinction entre les deux sphères, quoique a priori ambiguë, est fondamentale. Dans un premier temps, la « nature du processus démocratique » renvoie à la pratique proprement dite de la démocratie, au sens opérationnel et dynamique du

terme, d'où la notion de processus. La « forme institutionnelle ou composite de sa structure » renvoie quant à elle à la composition à proprement parler de la structure démocratique de l'entreprise, soit la composition de son conseil d'administration (CA), l'existence de comités spécialisés, les caractéristiques socio-économiques de cette composition, etc. Au cœur de cette deuxième sphère on retrouve les concepts de « démocratie plurielle » faisant référence à la provenance territoriale, institutionnelle (autres organismes locaux) et socio-économique des membres du CA et autres instances de la structure démocratique de l'entreprise, et le concept de « démocratie sociale » renvoyant à la représentativité symétrique des collectivités locales ou supra locales au sein de cette même structure.

Connectivité

La dimension de connectivité est définie comme étant les liens entre divers acteurs tant individuels que collectifs constituant des réseaux, à la fois alimentés par et générant du capital social (valeurs de confiance et de réciprocité), qui favorisent la coopération et contribuent à la construction de la cohésion sociale. Cette dimension permet de voir en quoi le degré de « connectivité » des acteurs initiateurs de projets coopératifs a joué dans la réussite de leur réalisation. On parlera dans ces cas de stock de capital social. De cette même façon, nous traitons de la nature de ces liens, de cette connectivité, en regardant si ces liens constituent ce qu'on appelle des « liens forts » ou « liens faibles » (Granovetter, 1985) et dans quelle mesure les uns ou les autres ont une influence sur la cohésion sociale. Ensuite, et à cheval sur la dimension de la démocratie, y a-t-il influence de la « personnalité charismatique » des acteurs, tant individuels qu'institutionnels, sur la création de liens sociaux porteurs de potentialité, en terme de réalisation de projet ? Il s'agit de voir comment des acteurs locaux, porteurs de capital symbolique fort (directeur général d'une coopérative de services financiers, maire, institution reconnue, etc.), sont aptes, de par ce capital symbolique fort, à tisser des liens sociaux qui favorisent la réalisation d'un projet de coopérative de solidarité, tout en tenant compte du rôle d'une telle influence sur le processus et les composantes de la structure démocratique de l'entreprise.

D'autre part, cette dimension permet d'explorer à quel point la connectivité de l'entreprise est favorisée par le fait qu'elle épouse dans son fonctionnement territorial le découpage du nouveau territoire institutionnel du développement local, en l'occurrence, celui de la nouvelle MRC, comme l'ont fait notamment les CLSC. De même, la corrélation entre le degré d'accessibilité aux services (quantitativement) et le degré de connectivité de l'entreprise peut aussi jouer (voir accessibilité). En dernier lieu, relève-t-on la présence des différents acteurs qui traditionnellement ne jouent qu'un rôle discret ou forcé, qui ont directement et volontairement contribué au succès du développement des coopératives de solidarité ?

La méthodologie

L'impact de la coopérative sur ces cinq dimensions est principalement évaluée par une consultation menée auprès des parties prenantes clés : la direction générale ou coordination, des

employés, des dirigeants (membres du conseil d'administration), des usagers et aussi des organismes ayant contribué à la mise en place et/ou au développement de la coopérative tels qu'un Centre local de développement (CLD), une Coopérative de développement régional (CDR), un Centre local d'emploi (CLE) et une Société d'aide au développement des collectivités (SADC). La consultation de la littérature grise et une recension relativement exhaustive sur Internet d'articles de presse, communiqués et autres par l'usage de moteurs de recherche de type *Google* constituent d'autres moyens employés dans le cadre de la recherche.

Jean-Pierre Girard

1. DONNÉES CONTEXTUELLES DE L'ORGANISATION ET DE SON MILIEU

1.1. Historique de la coopérative

La Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille est située, comme son nom l'indique, dans la petite municipalité de Saint-Camille, au sein de la MRC d'Asbestos, dans les Cantons-de-l'Est québécois. Cette coopérative fait partie d'une entité dont la structure est bien particulière. Celle-ci comporte deux volets, soit celui de l'habitation et celui des soins et services, lesquels sont étroitement liés. Tout a commencé lorsqu'un regroupement d'investisseurs privés philanthropes, le Groupe du Coin, s'est porté acquéreur du presbytère de Saint-Camille en 1998. Le Groupe du Coin est une corporation à but lucratif qui agit à des moments particuliers, soit des moments de crise. Ce groupe achète des propriétés se trouvant en situation financière difficile, voire critique, s'assure que celles-ci deviennent rentables et les cèdent par la suite à un autre organisme qui désire concrétiser un projet qui lui tient à cœur. La philosophie qui les guide est la rentabilité sociale et la sauvegarde du patrimoine. Leur territoire n'a pas nécessairement de limite, mais étant donné que les membres du groupe sont natifs de Saint-Camille, leur action se concentre évidemment sur ce village.

Le Groupe du Coin, constitué à l'origine de quatre personnes, a été formé en 1986 pour sauver l'édifice ayant jadis abrité le magasin général de Saint-Camille. Sylvain Laroche, originaire du village, avait réalisé au cours de son exode à Sherbrooke pour ses études qu'il désirait passer sa vie dans la petite localité de Saint-Camille et avait à cœur la préservation des infrastructures dans la municipalité et le développement communautaire. Par conséquent, lorsque l'édifice en question fut mis en vente, il y vit une opportunité intéressante non seulement pour assurer la préservation du patrimoine, mais également pour mettre en place d'éventuelles infrastructures pour la population. Sylvain Laroche effectua donc des démarches pour trouver des partenaires prêts à se joindre à lui pour acheter la bâtisse. Il parla de son projet à quelques personnes, mais cibla particulièrement trois individus, soit Serge Gagné, l'épicier du village⁴, Jacques Proulx, un agriculteur, et Jacques Theasdale, un comédien. Ces trois personnes acceptèrent l'association.

Le but premier de l'acquisition était la sauvegarde du patrimoine. Le bâtiment commençait à déperir et les partenaires voulaient lui redonner vie. Le second objectif était de s'en servir pour développer un projet intéressant pour la communauté, mais ceux-ci n'avaient pas encore d'idée précise quant à sa nature. Une période de réflexion d'un an précéda l'acquisition de l'édifice, laquelle fut consacrée à déterminer la forme juridique idéale pour le groupe et la façon dont seraient gérées les infrastructures une fois qu'il en serait propriétaire. Il y eut même des discussions

⁴ Il importe de mentionner que Serge Gagné, l'épicier du village à cette époque, n'était pas propriétaire du magasin général qui avait fermé. En effet, lorsque le magasin général existait, on retrouvait deux commerces d'alimentation, dont celui de Serge Gagné. Aujourd'hui, cette épicerie existe toujours, mais ne lui appartient plus.

avec la municipalité sur la possibilité d'une co-propriété puisque celle-ci était à la recherche de locaux qu'elle pourrait occuper. Finalement, le quatuor s'attribua le nom de Groupe du Coin et se constitua en compagnie privée en mai 1986. Il se porta acquéreur de la bâtisse le 31 juillet 1986 au coût de 40 000 \$. Cependant, tel que mentionné précédemment, l'édifice nécessitait beaucoup de réparations. La caisse populaire locale⁵ offrit des conditions d'achat avantageuses pour encourager la transaction.

Entre la faillite du magasin général et l'achat de la bâtisse par le Groupe du Coin, il y eu un seul promoteur qui occupa les locaux de l'édifice. C'est un fabricant de boîtes à musique qui acheta la bâtisse après la banqueroute du magasin général. Celui-ci ne fut pas propriétaire pendant très longtemps avant que la caisse ne prenne possession de l'édifice et le remette en vente. C'est à partir de ce moment que Sylvain Laroche entrepris ses démarches et que les associés entamèrent ensemble leur année de réflexion. Entre 1986 et 1988, le Groupe du Coin loua les locaux de la bâtisse à différents promoteurs, dont François Garneau, un fabricant de pantoufles de mouton et de chaussettes. Celui-ci quitta les lieux puisque ses activités prenaient beaucoup d'ampleur et les locaux de l'édifice ne lui suffisaient plus. Il est à noter que le bâtiment abritait une partie commerciale, soit la section ayant jadis hébergé le magasin général, ainsi qu'une section résidentielle comportant deux logements où demeuraient des locataires. Il y a quelques années seulement, ces appartements ont été convertis en salle de réunion et en bureaux administratifs.

En 1988, deux des membres du Groupe du Coin, Sylvain Laroche et Serge Gagné, se regroupèrent avec des individus qui désiraient voir naître une salle de spectacles et diverses activités culturelles. Au total, cinq personnes étaient activement impliquées dans le projet. C'est à ce moment que la vocation réelle de la bâtisse achetée deux ans auparavant fut trouvée. Par conséquent, le 11 novembre 1988, Le P'tit Bonheur, un centre communautaire et culturel, vit le jour. Cette appellation fut choisie en hommage au chansonnier québécois Félix Leclerc, qui avait composé une chanson intitulée ainsi. Le P'tit Bonheur a payé un loyer au Groupe du Coin jusqu'à ce que celui-ci dispose de suffisamment d'argent pour en devenir lui-même propriétaire, en 1996. Le loyer demandé à l'organisme à sa première année d'existence, en 1988, fut minime, soit 1 000 \$. Ensuite, jusqu'en 1996, le loyer fut établi selon les revenus du P'tit Bonheur et celui-ci était payable à chaque mois. Cependant, lorsque l'organisme culturel était à court de fonds, le Groupe du Coin tolérait qu'il saute une mensualité. Les revenus provenant de la location de l'immeuble au P'tit Bonheur et des appartements aux locataires étaient directement réinvestis pour défrayer les coûts d'entretien et de rénovations du bâtiment et pour couvrir les frais d'hypothèque. De plus, les membres du Groupe du Coin ont chacun versé 1 000 \$ par année de 1986 à 1992 pour combler le manque à gagner entre les revenus de location et les montants dus. Ainsi, en incluant leur mise de fonds initiale respective de 1 200 \$, chaque membre a investi pour un total de 5 000 \$-6 000 \$ dans la sauvegarde et la restauration de la bâtisse.

En 1995, Le P'tit Bonheur désirait mettre sur pied un centre d'interprétation en milieu rural. L'organisme a donc sollicité la collaboration du Conseil régional de développement de l'Estrie et

⁵ Depuis le 1^{er} avril 2002, les caisses populaires de Saint-Camille, Saint-Just et Saint-Magloire ont été fusionnées et forment maintenant la Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille—Saint-Just—Saint-Magloire.

la condition pour que l'organisme finance le projet était que Le P'tit Bonheur soit propriétaire du bâtiment qu'il occupait. Le loyer mensuel qu'il devait payer à cette époque variait entre 400 \$ et 500 \$ alors le fait d'affecter une somme semblable à une hypothèque au lieu d'un loyer ne changeait pas grand-chose à sa situation financière. Le P'tit Bonheur acheta donc la bâtisse au Groupe du Coin le 15 février 1996 au montant de 100 700 \$, un peu moins que l'évaluation municipale. Les rénovations majeures effectuées sur l'édifice depuis son acquisition par Le Groupe du Coin, telles que la toiture, la fenestration et les galeries, avaient entraîné une augmentation substantielle de sa valeur. Près de 40 000 \$ avaient été investis en travaux de réfection, ce qui explique la différence entre le prix d'achat et le prix de vente.

Après la vente de la bâtisse, les membres du groupe récupérèrent l'argent qu'ils avaient préalablement investi dans le projet, mais décidèrent d'en garder une partie en réserve dans un compte bancaire, soit entre 6 000 \$ et 7 000 \$, sachant qu'une autre occasion de participer au développement et à la pérennité de la communauté s'offrirait. Effectivement, deux ans plus tard, soit en 1998, le Groupe du Coin fit l'achat du presbytère dans le but de le transformer en résidence pour personnes âgées. Celui-ci fut mis en vente cette année-là par le Conseil de la Fabrique puisqu'il n'y avait plus de prêtre-résidant dans la communauté depuis plusieurs années déjà. Le curé qui s'occupait de Saint-Camille demeurait à Wotton et en plus d'être responsable de ces deux paroisses, il avait également à sa charge celle de Saint-Adrien. De ce fait, il ne venait à Saint-Camille que deux fois par semaine pour célébrer la messe. Le presbytère ne servait donc plus et c'est pourquoi le Conseil de la Fabrique le mit en vente. Le bureau du curé, situé dans le presbytère, fut aménagé dans l'Église même.

Le Conseil de la Fabrique avait comme condition de vente que l'acquéreur devait trouver une façon de préserver la valeur architecturale de la propriété tout en l'utilisant pour des fins communautaires. Cela faisait plus de 10 ans que les résidents de Saint-Camille réclamaient un foyer pour personnes âgées en perte d'autonomie. Il y avait effectivement un manque d'hébergement pour ces personnes au sein de la communauté. Celles qui devaient quitter leur résidence familiale, faute de ne plus pouvoir s'en occuper, se retrouvaient également contraintes de devoir quitter leur municipalité pour aller demeurer ailleurs, là où on offrait les services dont elles avaient besoin. Le Groupe du Coin, soucieux du développement communautaire de Saint-Camille et des besoins qui s'y trouvaient, décidèrent donc d'acheter le presbytère pour en faire une résidence pour personnes âgées. Il y avait d'autres acheteurs potentiels, mais le Conseil de la Fabrique trouva l'idée du Groupe du Coin particulièrement intéressante et décida de lui vendre la bâtisse. Celui-ci en fit donc l'acquisition pour la somme de 50 000 \$. À ce moment, le Groupe du Coin ne comptait plus seulement quatre membres, mais s'était élargi à sept. Cependant, des membres originaux, il ne restait que Sylvain Laroche et Jacques Proulx. Jacques Theasdale avait déménagé à Sherbrooke et Serge Gagné s'était retiré peu avant l'achat du presbytère. Celui-ci avait investi énormément de temps et d'énergie dans Le P'tit Bonheur et ne se sentait pas prêt à consacrer autant d'efforts pour un autre projet. Les cinq autres membres qui se sont rajoutés sont : Henri-Paul Bellerose, Pierre Bellerose, Nicole St-Onge, André-Paul Laroche et Claude Tardif, tous des gens très impliqués dans leur milieu, tel qu'il est possible de constater au Tableau 1 (voir section 5.2. – Le conseil d'administration et les comités). Claude Tardif a adhéré

au Groupe du Coin quelques années après la venue du P'tit Bonheur, mais les autres sont devenus membres lorsque l'idée de créer une coopérative a germé.

Le Groupe du Coin désirait mettre en place des ressources d'hébergement pour les personnes âgées du milieu, mais ne savaient pas trop comment s'y prendre. À cette époque, Mme Joanne Gardner poursuivait un certificat en gérontologie. Dans le cadre d'un travail scolaire en psychologie communautaire, elle approcha le Groupe du Coin pour susciter leur collaboration. Elle savait que les membres du groupe voulaient instaurer des infrastructures pour les personnes âgées et l'objet de son travail était de leur démontrer que la mise sur pied d'un foyer n'était pas la formule idéale pour assurer à ce type d'individus une belle qualité de vie et une préservation de leur autonomie. Les membres du Groupe du Coin demandèrent donc à Mme Gardner de leur soumettre une étude décrivant ce que serait une résidence idéale pour des personnes du troisième âge. Ceux-ci avaient déjà en tête la formule coopérative et lorsqu'ils consultèrent la Coopérative de développement de l'Estrie (CDE) pour obtenir plus de renseignements sur les procédures, un intervenant leur parla des coopératives de solidarité avec les différentes catégories de membres. Ils trouvèrent ce concept particulièrement intéressant et décidèrent d'aller de l'avant avec celui-ci. Selon eux, cette formule favorisait la responsabilisation et l'implication des individus tout en assurant un contrôle collectif et démocratique de l'entreprise. Après avoir modifié le sujet de son travail de session, Mme Gardner leur présenta l'idée d'une formule de logement-accompagnement. Surpris par ses compétences et son imagination débordante, ils lui offrirent de se joindre à eux pour former une coopérative de solidarité et lui offrirent un poste en tant que coordonnatrice du projet et des futures installations, ce qu'elle s'empressa d'accepter.

Au Groupe du Coin s'est rajouté un second promoteur ayant aidé à la mise sur pied du projet, soit M. Jocelyn Vigneux. Celui-ci bénéficiait de beaucoup d'expérience dans les projets communautaires. M. Vigneux était comptable de profession, avait été trésorier de l'Union des producteurs agricoles (UPA) au niveau provincial de 1980 à 1995, directeur de la caisse populaire de Saint-Camille par intérim de 1996 à 1998 et était membre du CA de Solidarité rurale du Québec. Il connaissait depuis longtemps Jacques Proulx, membre actif du Groupe du Coin. Le groupe de promoteurs avait besoin de quelqu'un pour s'occuper de l'aspect financier et M. Proulx approcha M. Vigneux. Celui-ci accepta et ce qui, au départ, était censé être un peu d'aide se transforma en une forte implication de sa part. C'est ainsi que fut créée, le 17 septembre 1999, la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille, laquelle débuta ses opérations en janvier 2000.

Ce comité de promoteurs fit appel à un architecte à la retraite, Roger Gratton, pour dessiner les premiers plans et estimer les coûts de rénovation pour transformer le presbytère en logements pour personnes âgées. C'est lui qui leur présenta l'architecte responsable du projet avec qui il avait supposément pris entente pour les coûts. Cependant, le montant estimé fut de loin supérieur à celui auquel les instigateurs s'attendaient. Pour pouvoir couvrir toutes ces dépenses, il aurait fallu qu'ils réclament un loyer mensuel de 600 \$ ou 700 \$ aux locataires, une somme beaucoup trop élevée pour des appartements en milieu rural. Les promoteurs décidèrent donc de trouver un autre moyen de financement. Ils eurent vent du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), permettant de fournir des subventions importantes pour la rénovation ou la construction de

logements communautaires et sociaux destinés à des personnes âgées en légère perte d'autonomie, à des personnes à faible revenu ou à des personnes ayant des besoins particuliers de logement. Cependant, les coopératives de solidarité ne sont pas éligibles au programme AccèsLogis. Les fondateurs décidèrent donc de créer une coopérative d'habitation (une structure qui possède le statut de coopérative de consommateurs) pour pouvoir bénéficier de cette subvention importante et ainsi être en mesure de réaliser leur projet. Par conséquent, très peu de temps après la mise sur pied de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille fut créée la Coopérative d'habitation La Corvée. Il importe de mentionner que la coopérative d'habitation ne faisait pas partie de l'idée de départ ; en effet, les promoteurs envisageaient uniquement l'établissement d'une coopérative de solidarité. Dans le plan d'affaires de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille (2000 : 2), on peut lire : « Cette alternative (en parlant du programme AccèsLogis) nous a contraint à former une coopérative d'habitation à partir de la Coopérative de Solidarité, dont le seul mandat sera celui de prendre en charge le volet habitation du projet global ». Le coût du projet d'habitation totalisa 530 000 \$, incluant l'achat du presbytère par la coopérative de solidarité. Pendant près d'un an, la Coop de solidarité en soins et services occupa les locaux du presbytère sans payer de loyer. Elle racheta le presbytère du Groupe du Coin à la fin de l'an 2000 pour la somme de 58 400 \$, soit le solde de l'hypothèque, mais en cédant la bâtisse à ce prix, le Groupe du Coin fit en réalité un don partiel d'immeuble assez substantiel. La bâtisse était évaluée à 81 000 \$ et en la soldant à 58 400 \$, le Groupe du Coin se trouva à effectuer un don de 22 600 \$.

Le Groupe du Coin a donc été propriétaire du presbytère pendant deux ans. La première année, soit en 1998-1999, la coopérative n'était pas encore constituée. Le Groupe du Coin recevait les loyers des quatre locataires qui logeaient déjà dans l'immeuble lors de son acquisition. La deuxième année, soit en 1999-2000, la coopérative de solidarité occupait la majeure partie du premier étage, mais vu que ce sont les membres du Groupe du Coin qui avaient mis ce projet sur pied, ils ne lui firent pas payer de loyer. C'est donc le Groupe du Coin qui perçu les revenus des loyers jusqu'au moment où la coopérative de solidarité devint propriétaire de la bâtisse en 2000.

Des quatre personnes qui résidaient dans le presbytère lors de son achat par le Groupe du Coin, une seule dû quitter les lieux pendant la période des rénovations, qui dura un mois et demi. C'est la religieuse occupant le logement du bas qui fut contrainte de libérer temporairement son domicile. Les trois locataires qui résidaient en haut, eux, purent rester. Les quatre appartements existants furent rénovés, mais voulant conserver le cachet du presbytère, ils n'ont pas été complètement modifiés. De ce fait, ceux-ci ne sont pas des logements dits adaptés. On retrouve une barre de soutien dans le logement du bas, mais cette installation n'en fait pas un espace spécialement aménagé. En plus d'abriter un appartement, l'étage inférieur du presbytère accueille également une cuisine et un salon communautaire ainsi que différents locaux et bureaux. Deux constructions neuves se sont annexées au presbytère, soit une de deux logements et une autre de trois logements. La coopérative d'habitation est ainsi formée d'un total de neuf appartements. C'est le 21 décembre 2000 que les locataires purent y faire leur entrée.

Les trois bâtiments sont disposés en forme de « L » et sont tous reliés. Donc, ces trois constructions sont considérées comme une seule par les règlements de zonage et au niveau des taxes municipales, mais pour les assurances habitation, ce sont trois structures distinctes (malgré

leur liaison). Cependant, pour circuler d'un bâtiment à un autre, il faut passer par l'extérieur. Cette particularité était prévue lors de la construction des deux édifices annexés au presbytère puisque la coopérative prône l'autonomie de ses membres et leur bonne forme physique. Selon la coordonnatrice, ce design architectural particulier contrevient aux normes de la SHQ, mais a quand même été accepté. Cette configuration permet aux locataires de jouir de fenêtres de chaque côté de leur logement et donc de bénéficier d'un éclairage supérieur. Contrairement aux appartements rénovés, les cinq logements neufs sont tous des unités adaptées. Le nom donné par les locataires à leur lieu de résidence est la Maison Art-mon-nid pour faire référence au fait que c'est un art de faire son nid et de vivre en harmonie avec autrui. Il importe de mentionner qu'une coopérative d'habitation peut être constituée de plusieurs maisons. La dénomination de la coopérative demeure alors la même, mais les maisons peuvent porter différents noms. La Corvée ne compte qu'une seule maison, mais si elle prend un jour de l'expansion et qu'une autre maison est construite, celle-ci portera une appellation différente que Art-mon-nid, mais fera toujours partie de la coopérative d'habitation La Corvée.

Les logements sont numérotés par des lettres (A-B-C-D-E-F-G-H-I) et le coût mensuel des loyers varie de 212 \$ à 462 \$ selon leur localisation. Il est à noter que quatre des neuf logements sont subventionnés. Un cinquième appartement l'était également, mais la locataire qui y habitait en juin 2003 disposait d'un revenu trop élevé pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Donc, même si la coopérative a droit à cinq logements subventionnés, il n'y en avait que quatre au moment où les données pour cette étude ont été recueillies. Le subside aurait pu être pris par un résidant qui n'en avait pas, mais tous les locataires non subventionnés avaient des revenus trop élevés pour en bénéficier.

En plus d'une coopérative de solidarité, une clinique-santé faisait également partie des visées des promoteurs. Trois thérapeutes avaient déjà approché le Groupe du Coin pour louer le premier étage du presbytère avant la constitution de la coopérative. Les instigateurs se sont rendus à Saint-Étienne-des-Grès pour voir plus concrètement comment se déroulaient les opérations d'un tel établissement. Cette visite leur a permis de parfaire leur idée et de cerner les éléments essentiels à la mise sur pied d'une entreprise semblable. C'est donc au printemps 2001 que la clinique-santé de la coopérative débuta ses opérations. Divers services y sont offerts, soit ceux d'une ostéopathe, d'une orthothérapeute, d'une acupunctrice, d'une thérapeute en relation d'aide, d'une massothérapeute, d'une infirmière en soins des pieds et ceux d'une esthéticienne. Cependant, puisque ce sont des soins alternatifs, ils ne sont pas couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec, mais peuvent être remboursés par certaines compagnies d'assurance. Les soins de pieds, par contre, sont déductibles d'impôt. Il importe de mentionner que la coordonnatrice est également à la recherche d'un médecin.

La clinique-santé est louée à la journée au montant de 30 \$. Pour ce prix, les thérapeutes bénéficient d'un grand local double (bureau et espace de traitement), de l'espace de la salle d'attente et d'une salle de bain. Ces pièces sont situées au premier étage de l'ancien presbytère. La clinique est louée au moins deux jours par semaine, mais la fréquence des locations dépend de la disponibilité des professionnels. En effet, certaines personnes se promènent entre les villages et viennent de façon plus ou moins régulière. De plus, la thérapeute en relation d'aide, pour sa part,

vient occasionnellement pour se faire connaître, ce qui signifie que la clinique est louée en moyenne de deux et demi à trois jours par semaine, des fois plus et des fois moins.

Finalement, la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille offre des services d'animation avec « Tante Rose ». C'est en quelque sorte la mascotte de la coopérative, laquelle est incarnée par la coordonnatrice. Tante Rose est apparue lors d'un forum municipal en novembre 1999, après la constitution de l'entreprise. Les forums municipaux, où chaque individu présente ses projets et documents, peuvent être pour certaines personnes un tant soit peu ennuyeux. La coordonnatrice et un des membres du Groupe du Coin voulaient trouver une façon originale de présenter leur projet. Ils ont donc opté pour une façon comique, soit celle d'une vieille dame lisant une lettre à son neveu. L'histoire veut que Tante Rose n'ait pas d'enfants, mais ait plusieurs neveux et nièces partout à travers le monde ; d'ailleurs Mme Gardner est apparemment l'une de ses nièces (c'est ce qu'on raconte). De plus, cette dame a eu cinq maris et a même un prétendant à Saint-Camille ! Les gens ont beaucoup ri et ont reparlé de ce personnage à maintes et maintes reprises, ce qui a incité la coordonnatrice à réincarner le rôle lors de toutes les présentations importantes pour la coopérative. Tante Rose est donc restée (même si ce n'était pas le but à l'origine) et l'enthousiasme des gens à son égard ainsi que l'ambiance créée par le personnage a poussé la coordonnatrice à effectuer de la recherche sur le rire. De plus, le succès que lui a mérité son incarnation lui a donné l'idée de faire de l'animation, qui pouvait s'avérer une autre source de revenus pour la coopérative. Les services d'animation ont donc débuté petit à petit en 2001 pour se développer à plus grande échelle en 2002. La coordonnatrice a d'ailleurs déjà fait de l'animation pour le cercle des fermières. Tante Rose ne conte pas des blagues à n'en plus finir et n'est pas humoriste, elle exerce plutôt un rôle de prévention et souligne l'importance du rire et ses bienfaits au niveau physiologique. Le nom Tante Rose découle du fait qu'à l'époque, la seule perruque trouvée par la coordonnatrice était rose ; ce fut donc celle-là qu'elle porta !

La coordonnatrice offre également des activités d'animation aux personnes retraitées, un concept appelé « délassement-santé ». Le délassement-santé (activités physiques, relaxation, jeux de groupe, échanges sur des thèmes divers) s'adresse à des groupes de dix personnes ou plus et se déroule une fois par semaine pendant dix semaines consécutives. Cette période constitue une session et s'il y a un intérêt et que le temps le permet, une autre session reprend tout de suite après ; sinon, il y a une pause avant de recommencer. Cependant, il n'y en a pas durant la période estivale.

Tel que mentionné précédemment, le nom familial donné aux infrastructures en place, donc au projet global, est La Corvée. Dans le document « La Corvée – Coop de Solidarité en Soins et Services de Saint-Camille, un projet qui fait du chemin », produit par la coordonnatrice, on mentionne : « Ce projet, nous l'avons nommé *La Corvée* pour répondre à la vision de développement des neuf membres fondateurs, qui voulaient lui conférer un caractère d'entraide, de rassemblement et de travail en commun » (Gardner, n.d.).

1.2. Portrait actuel de la coopérative

Au 26 juin 2003, la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille comptait 56 membres au total, soit 44 membres utilisateurs, 1 membre travailleur et 11 membres de soutien. Les membres utilisateurs sont des usagers de la clinique-santé, des usagers des services d'animation ainsi que certains des membres de la coopérative d'habitation. En fait, 7 résidants sur 10 de la coopérative d'habitation sont membres de la coopérative de solidarité. Sur les 10 résidants, on retrouve un couple de mariés, âgés respectivement de 91 ans et de 87 ans. Ils ont fêté leur 66^e anniversaire de mariage en 2003 et sont les doyens de la Maison Art-mon-nid ! La plupart des résidants sont autonomes ou en légère perte d'autonomie. Il y a 4 hommes et 6 femmes dont les âges varient entre 36 ans et 91 ans. Dans le haut du presbytère, ce sont tous des hommes, un de 36 ans, un de 40 ans et un de 56 ans, alors que le reste des logements, sauf un, sont occupés par des femmes veuves. Il importe de mentionner que trois des résidants souffrent d'un problème de santé mentale.

Il est à noter qu'il y a deux administrations distinctes, soit une pour la coopérative de solidarité et une pour la coopérative d'habitation. Il y a par conséquent deux conseils d'administration et la coordonnatrice siège sur les deux. La seule instance de direction importante est le conseil d'administration, élu par les membres. Le CA prend les décisions importantes et la coordonnatrice assure la gestion quotidienne des coopératives. Sur le conseil d'administration de la coopérative d'habitation siège un représentant de la Fédération Coop-Habitat Estrie (FCHE), ce qui procure une certaine sécurité aux membres. Les coopératives ne sont pas assez grandes pour qu'il y ait plusieurs comités au sein de chacune d'elles.

Comme il sera possible de le constater tout au long de ce rapport, la base de revenus de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille est assez instable. Sa situation financière, quant à elle, se présente comme suit : le chiffre d'affaires de la coopérative, au 31 décembre 2002, était de 72 845 \$, avec un excédent des revenus sur les dépenses de 21 181 \$. À la même date, son capital social s'élevait à 11 620 \$. De plus, la réserve générale au 31 décembre 2002 se chiffrait à (605) \$.

1.3. Le milieu

Tel que mentionné précédemment, la coopérative est située au sein de la MRC d'Asbestos. Cette MRC, laquelle couvre une superficie de 785,96 kilomètres carrés, compte sept municipalités, soit celles d'Asbestos, Danville, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Saint-Joseph-de-Ham-Sud et Wotton. On retrouve, en annexe, une carte de la MRC et de ses différentes municipalités. Saint-Camille est la deuxième municipalité la moins peuplée de la MRC avec 440 habitants, après celle de Saint-Joseph-de-Ham-Sud qui en compte 235. Les résidants de

Saint-Camille constituent donc seulement 3 % de la population de la MRC, qui est de 14 535 personnes. L'âge médian des habitants de Saint-Camille, soit 37 ans, est inférieur à celui de la MRC, lequel est de 43,4 ans, et à celui du Québec, qui est de 38,8 ans. Ce phénomène peut possiblement s'expliquer par la venue de néo-ruraux au sein de la municipalité, un phénomène qui sera détaillé plus loin. Le nombre d'hommes et de femmes est sensiblement le même dans la région, mais à Saint-Camille, on retrouve légèrement plus de personnes de sexe masculin que féminin, soit 53,4 % contre 46,6 % (Statistique Canada, 2001a, b, c, d, e, f, g, h, i et j).

Le taux de chômage en 2001 s'élevait à 8,8 % au sein de la MRC, une statistique comparable au taux de chômage moyen de 8,2 % à l'époque pour le Québec. Saint-Camille, pour sa part, bénéficiait d'un taux de chômage de 3,9 %, ce qui équivaut à une situation de plein emploi (Statistique Canada, 2001i et m). En effet, cette petite municipalité fait preuve d'un dynamisme économique important qui repose beaucoup sur l'agriculture. En 2001, ce secteur comptait pour 60 % de l'activité économique de Saint-Camille (Huot, 2001 : 96). Les autres industries importantes sont celles de la fabrication et de la construction ainsi que le commerce de gros et de détail. Ce faible taux de chômage peut également être expliqué par le fait qu'une partie importante de la population travaille à domicile (37 %) et que plusieurs personnes ont un emploi à l'extérieur de Saint-Camille, particulièrement à Sherbrooke, situé à une quarantaine de kilomètres du village (Cefrio, 2003). Cependant, les Camillois gagnent un salaire sensiblement inférieur à la moyenne des Québécois. En effet, le revenu total médian annuel des habitants de ce village est de 17 884 \$ alors que pour le reste du Québec, il est de 20 665 \$ (Statistique Canada, 2001k). Cela peut possiblement s'expliquer par la présence marquée d'une industrie primaire, soit celle de l'agriculture. Tel que mentionné par Huot (2001 : 96) :

L'activité agricole a toujours été au centre de l'économie de Saint-Camille et elle continue à être importante mais elle ne peut plus assumer à elle seule le développement du milieu. La vitalité dépend de l'harmonisation des différents secteurs d'activités. À ce sujet, le secteur récréo-touristique est appelé à prendre de l'importance.

Il importe ici de mentionner un fait historique intéressant. C'est dans la municipalité d'Asbestos, dans la même MRC que Saint-Camille, que furent construites les premières coopératives d'habitation en 1941. « Il s'agissait en fait de coopératives de construction qui permettaient à leurs membres d'accéder à la propriété privée de maisons unifamiliales, une fois celles-ci construites **en corvée** (chaque membre participe bénévolement à la construction de la maison) » (Confédération québécoise des coopératives d'habitation, n.d.).

2. LA DIMENSION DE LA TERRITORIALITÉ

2.1. Territoire et membres

Le territoire desservi par la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille n'a aucune limite. Toute personne, membre ou non-membre, de Saint-Camille ou non, peut se rendre à la clinique-santé pour bénéficier des services qu'on y offre. La seule restriction se situe au niveau des services d'animation. Ceux-ci s'adressent particulièrement aux résidents de la MRC, mais la coordonnatrice affirme que si quelqu'un d'une MRC avoisinante désire en bénéficier, elle se déplacera quand même. Cependant, pour l'instant, celle-ci estime que 90 % des personnes qui ont recours aux services d'animation proviennent de Saint-Camille. Quant à la provenance de la clientèle de la clinique-santé, la coordonnatrice affirme que chaque professionnel gère ses dossiers, lesquels sont tenus confidentiels. Par conséquent, eux seuls savent de quelle municipalité proviennent les individus qui font appel à leurs services.

Il est clairement inscrit dans les statuts de la coopérative de solidarité (2000 : 5), au point 3.3, sous la rubrique territoire ou groupe de recrutement : « Le territoire ou le groupe de recrutement de la Coop ne se limite pas au territoire de Saint-Camille ». Bien évidemment, puisque la coopérative est encore jeune, son développement et sa croissance se sont concentrés jusqu'à maintenant à Saint-Camille, mais de plus en plus de gens de l'extérieur prennent connaissance des services offerts et les utilisent. Les membres utilisateurs sont donc pour la plupart de Saint-Camille, mais les usagers non-membres proviennent d'un peu partout à travers la région. Il y en a même qui viennent d'aussi loin que Lac Mégantic dans la MRC du Granit ou de Stanstead dans la MRC de Memphrémagog !

La seule membre travailleur, la coordonnatrice, est originaire de Montréal, mais demeure à Saint-Camille depuis 22 ans. La coopérative fait parfois appel à des employés non-membres pour effectuer diverses tâches. Par exemple, à l'été 2003, deux personnes étaient à l'embauche de l'entreprise, soit une de Saint-Camille et une de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, le village voisin de Saint-Camille. En 2002, la coopérative a également bénéficié des services de deux individus, dont un était originaire d'Asbestos et l'autre de Saint-Adrien. Les entrepreneurs qui ont effectué les rénovations sur le presbytère et la construction des bâtiments annexés, pour leur part, n'étaient pas nécessairement des gens du coin. Ceux-ci ont été sélectionnés en fonction des soumissions effectuées. Par contre, au niveau de l'entretien régulier, la coopérative fait appel à des gens du milieu et les membres tiennent à ce que ce soit ainsi.

Finalement, les membres de soutien sont des organismes du milieu ainsi que des membres de la famille élargie des personnes impliquées au sein de la coopérative. Ces individus vivent pour la

plupart à l'extérieur de Saint-Camille. Voici donc une liste des membres de soutien en date du 26 juin 2003 :

- . Léopold Gardner
- . Jean-Claude Gardner
- . Linda Bellerose
- . Josée Bellerose
- . Anne Bellerose-Boivin
- . Ève Bellerose-Boivin
- . La Coopérative funéraire de la région d'Asbestos
- . La Fabrique de la paroisse de Saint-Camille
- . La coopérative d'habitation La Corvée
- . La corporation de développement socio-économique de Saint-Camille
- . Le Groupe du Coin Inc.

Tel que mentionné précédemment, les promoteurs se sont inspirés de la clinique-santé de Saint-Étienne-des-Grès pour bâtir la leur. Cependant, la clinique-santé à Saint-Camille a été conçue à l'échelle du milieu, c'est-à-dire en fonction de la population et du territoire. Les promoteurs ne voulaient pas instaurer quelque chose d'une trop grande envergure et désiraient mettre l'accent sur les médecines alternatives et la prévention. Les intervenants qui y travaillent œuvrent aussi pour la plupart à l'extérieur de Saint-Camille. L'ostéopathe qui à l'origine pratiquait à Sherbrooke a réussi à s'attirer une clientèle suffisante parmi la population d'Asbestos et de Saint-Camille. Elle a donc laissé tomber les heures qu'elle effectuait à Sherbrooke et, aussi surprenant que cela puisse paraître, la clientèle qu'elle avait à cet endroit l'a suivie à Saint-Camille ! L'acupuntrice, qui est aussi l'orthothérapeute, œuvrait à Asbestos et chez elle. Depuis qu'elle loue un local dans la coopérative, elle ne pratique plus chez elle. L'infirmière en soins de pieds, quant à elle, dispose de sa propre clinique à Warwick, mais se déplace à Saint-Camille pour prodiguer des soins à la population. La thérapeute en relation d'aide offre également ses services à Warwick et à Saint-Camille.

Nous pouvons donc affirmer que l'impact de la coopérative de solidarité ne se limite pas au niveau local, mais a également une portée régionale. Selon les membres du conseil d'administration, jamais les gens n'ont autant parlé de Saint-Camille que depuis l'arrivée de La Corvée et les aînés des villages voisins envient ceux de Saint-Camille. Apparemment, les résidents de Saint-Adrien, une autre municipalité de la MRC, désirent mettre en place quelque chose de similaire à ce qui se fait à Saint-Camille en terme de logements pour personnes âgées.

2.2. Communication et publicité

La coordonnatrice est très impliquée dans le journal du village, *Le Babillard*, lequel est tiré à 210 exemplaires. Sur ces 210 copies, 200 sont livrées directement chez les résidants et la coopérative conserve la dizaine de copies restantes pour mettre dans la salle d'attente de la clinique-santé, dans le bureau de la coordonnatrice et pour donner à des gens qui passent dans le coin et qui en veulent. La coordonnatrice remplit toujours environ 10-12 pages du journal communautaire (sur 30-45 pages) avec la publication de ses différentes rubriques, soit :

- . **La Corvée vous informe** – Cette rubrique permet à la population d'être conscientisée aux démarches effectuées en rapport avec les coopératives et aux événements reliés à leur développement. La Corvée vous informe se veut également un moyen de relance pour susciter le membership.
- . **Réflexions** – Dans cette rubrique, la coordonnatrice publie des articles qu'elle trouve intéressants provenant de différentes revues, publications, etc. tout en s'assurant toujours d'indiquer la référence. Les textes de cette section viennent aussi parfois de son propre cru. Leur but est de sensibiliser les gens à des sujets tels que la vieillesse, la santé, l'environnement, les relations humaines et le bonheur.
- . **Prévention** – Comme son nom l'indique, cette chronique fournit de l'information et fait la promotion de saines habitudes de vie afin de prévenir la maladie et la souffrance. On y parle de l'activité physique, de l'alimentation, des médicaments, des organismes d'aide, etc.
- . **Annnonce des divers services offerts** – C'est par le biais de cette section que la coordonnatrice rappelle à la population les différents services offerts en lien avec La Corvée : cuisine collective, clinique-santé, conférences, etc.
- . **La chronique des aînés** – Ce segment consiste en une présentation d'une personne âgée de la communauté et de son vécu. Tel qu'écrit par la coordonnatrice : « Ces chroniques cadrent bien avec la mission de La Corvée, qui veut, par la prévention, amener un autre regard sur l'avancement en âge et faire tomber les préjugés trop souvent négatifs véhiculés par les médias et la société » (Gardner, 2002). Ces reportages ont un effet sur la valorisation des personnes âgées. En effet, selon des témoignages recueillis, elles se sentent plus estimées depuis que ces chroniques ont commencé à paraître.

Ce journal, lequel est lu par une grande partie de la population de Saint-Camille, constitue donc un excellent moyen de rejoindre les membres de La Corvée et ceux qui sont susceptibles de le devenir. D'ailleurs, lorsqu'un logement se libère dans la Maison Art-mon-nid, la coordonnatrice se sert de ce moyen efficace pour en communiquer la disponibilité à la population. Les autres pages sont comblées par des résidants et des organismes de la communauté. Le journal est financé à 100 % par la municipalité et c'est le regroupement des jeunes qui veille à son édition, sa publication et sa livraison. La municipalité paie pour les dépenses engendrées, mais accorde également un surplus aux jeunes, pour qui cette activité constitue un moyen d'autofinancement.

La coordonnatrice jouit du privilège de ne pas subir de restrictions quant à ce qu'elle peut publier. Selon elle, *Le Babillard* contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens. Ce journal leur permet de prendre connaissance des activités, événements et réalisations qui se déroulent au sein de leur communauté, accroissant ainsi la fierté qu'ils ressentent envers Saint-Camille et le lien qui les unit à ce village.

Au printemps 2000, un premier dépliant a été réalisé et celui-ci fut tiré à 200 exemplaires. Un deuxième dépliant, revu et plus complet, a été tiré à une cinquantaine de copies. Cependant, après que la coordonnatrice ait reçu une formation en infographie par Madline Image, ce deuxième jet fut retravaillé dans un autre format et on le publia, cette fois-ci, à 250 exemplaires. Ceux-ci furent envoyés par publi-postage à toute la population de Saint-Camille. La coordonnatrice a également publié un document de dix pages qui s'intitule « La Corvée, une économie associative, avec une mission sociale », lequel a été tiré à 100 exemplaires et distribué lors d'une séance d'information tenue le 29 octobre 2000. Ce document relatait le développement social et communautaire du projet. En 2001, des affiches promotionnelles ont été réalisées pour faire la promotion de la clinique-santé et un nouveau dépliant a derechef été publié. Cependant, selon la coordonnatrice, la meilleure publicité demeure le bouche à oreille.

La Corvée a fait l'objet de plusieurs articles et a même remporté deux prix. En 2001, elle a reçu la Distinction Nouvelle Coopérative dans le cadre du Gala du mérite coopératif de l'Estrie (réalisé par la CDE). Deux articles sur son sujet ont été publiés dans le *Journal l'Actualité* et un dans *La Tribune*. Le projet a également été cité dans le document *Les Pages Vertes* réalisé par Solidarité Rurale du Québec. En 2002, elle s'est vue attribuer Le Prix Ruralité, lequel est décerné par Agriculture et Agroalimentaire Canada lors de sa Soirée des Prix d'excellence. En plus d'avoir un article officiel écrit à son sujet, celle-ci s'est vue remettre une bourse de 10 000 \$. Ce prix « [...] honore la réalisation de projets de développement et de mise en valeur des ressources rurales, réalisés au profit des communautés locales et régionales » (« Document d'information Prix Ruralité 2002 », n.d.). C'est d'ailleurs un intervenant du Centre local de développement qui a contacté la coordonnatrice de La Corvée pour lui signaler que le projet serait possiblement éligible pour ce prix. La même année, en 2002, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada a réalisé une brève étude de cas sur La Corvée. En outre, la coordonnatrice a rédigé un document pour le Partenariat rural canadien (PRC), une initiative fédérale qui a permis à la coopérative de bénéficier d'une subvention importante. Ce texte visait à faire connaître le projet à travers le Canada et s'intitulait « La Corvée, Coop de Solidarité en Soins et Services de Saint-Camille – Un projet qui fait du chemin ».

En 2004, la coordonnatrice a réalisé un recueil d'histoires de vie d'aînés, lequel rassemble les chroniques écrites à ce sujet depuis mai 2000 pour le journal *Le Babillard*. Cette collection de récits constitue un moyen de financement. En effet, les profits réalisés sont réinvestis dans l'organisme. C'est également un moyen de plus pour faire connaître les aînés du milieu ainsi que La Corvée elle-même. La coordonnatrice souhaite en publier un deuxième dans quelques années.

À la fin de chaque année, la coordonnatrice publie un rapport d'activités. Celui-ci apparaît dans le journal communautaire et est également présenté lors de l'assemblée générale annuelle. Ce bilan est divisé en sections, de manière à pouvoir distinguer les événements qui ont pris place en rapport avec la coopérative de solidarité, la coopérative d'habitation, le journal, le financement, le recrutement, la réalisation de documents et la formation.

Grâce à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC d'Asbestos, la coopérative bénéficie également de temps d'antenne à la radio CJAN 99.3FM. Cet organisme achète du temps pour tous les organismes membres, ce qui permet à la coopérative d'animer une émission de radio une fois par année.

2.3. L'impact de la coopérative sur le milieu

Tout d'abord, la coordonnatrice souligne le fait que la coopérative attire beaucoup de représentants de ministères fédéraux et d'agents de développement ruraux. Plusieurs se sont rendus sur place pour examiner les infrastructures et leur fonctionnement. Outre les gens qui entendent parler du projet et qui veulent visiter la coopérative, la coordonnatrice reçoit beaucoup d'appels pour des renseignements. Par exemple, il a y déjà un CLD du Lac Saint-Jean qui lui a téléphoné. Les membres du conseil d'administration ont aussi souligné le fait que les individus de l'extérieur qui font appel aux services de la clinique-santé en profitent pour découvrir Saint-Camille. Le P'tit Bonheur est, selon eux, l'organisme qui bénéficie le plus de la venue de cette clientèle dans le village. Puisque ce centre socioculturel est situé directement en face de la coopérative, les personnes de passage à la clinique-santé en prennent souvent connaissance. Le même phénomène se produit lorsque des gens de l'extérieur viennent au P'tit Bonheur et découvrent qu'il y a une coopérative et une clinique-santé localisées à l'opposé.

Un autre impact qui résulte de la venue de la coopérative se situe au niveau intergénérationnel et social. Les activités de la coopérative favorisent le contact et la collaboration entre les aînés et les jeunes, ce qui crée une dynamique sociale très riche dans le milieu. Souvent, les personnes âgées ont tendance à sortir de leur résidence le moins possible ce qui engendre une perte de contact avec ce qui se passe dans leur communauté. Elles ignorent alors ce que les plus jeunes accomplissent comme projet. Cependant, puisque la coopérative privilégie l'autonomie de ses membres et organise des activités impliquant des enfants et des aînés, ceux-ci ont la chance d'échanger entre eux et de se connaître. Par exemple, le 6 décembre 2002, à l'occasion de Noël, la coordonnatrice a organisé une activité dite intergénérationnelle, où les enfants de la première à la sixième année ont réalisé un collage et ont entonné des airs des fêtes avec les plus âgés. Il y avait onze aînés, une trentaine d'enfants et deux animatrices. Donc, ces activités, en plus des services d'animation de la coopérative, permettent de contrer l'isolement des personnes âgées. En 2002, la coopérative a déposé une demande de subvention à Caritas pour le Fonds de participation sociale, en vue d'un projet intergénérationnel, mais la demande a été refusée.

La coopérative a également permis de contrer un phénomène considéré comme très nuisible pour la communauté selon les promoteurs de La Corvée, soit celui du déracinement. Selon eux, le déracinement fait exploser les familles. Un des membres du Groupe du Coin a tenu à établir une distinction entre les conséquences de placer les personnes âgées dans des foyers versus des maisons comme La Corvée, lesquelles privilégient l'autonomie et les activités pour leurs résidents. Les personnes âgées qui ne sont plus aptes à vivre dans leur domicile familial pour quelque raison que ce soit doivent être placées dans des résidences. Lorsque celles-ci vivent dans de petites communautés, les infrastructures nécessaires pour les accueillir sont souvent manquantes et elles se retrouvent contraintes à devoir quitter leur patelin à destination d'un centre urbain qui puisse les recevoir. Cependant, ce phénomène engendre un double choc chez ces aînés : en plus de devoir se départir de la demeure où ils ont souvent vécu la majeure partie de leur vie, ils doivent quitter une communauté et un milieu de vie auxquels ils sont profondément attachés. Selon le même membre du Groupe du Coin, le fait de permettre à ces personnes âgées de demeurer dans leur village engendre des conséquences positives autant au niveau économique que social. Selon lui, la moyenne de décès de ceux qui sont déracinés de leur milieu est de 40 % en moins d'un an. Le fait de ne pas devoir quitter leur collectivité pour aller dans un centre d'hébergement longue durée a donc une incidence profonde sur leur autonomie, leur santé et leur longévité.

De plus, une maison pour personnes âgées comme La Corvée suscite des économies substantielles au gouvernement. Selon le même membre du Groupe du Coin ayant effectué les affirmations ci-dessus, les foyers de type traditionnel coûtent extrêmement chers à l'État à cause du personnel requis pour prendre soin des résidents, de toutes les infrastructures qui doivent être mises en place, des subventions accordées, etc. Une résidence comme celle de Saint-Camille, où on privilégie l'autonomie et où des activités sont instaurées pour garder les aînés en bonne forme physique et mentale, requiert beaucoup moins de fonds pour fonctionner. Le fait que plusieurs résidents de la communauté s'impliquent et mettent la main à la pâte lorsque nécessaire contribue également à économiser beaucoup d'argent. Le membre du Groupe du Coin qui a soulevé ce point souligne donc l'importance pour le gouvernement de reconnaître cette différence et d'être juste avec les communautés qui se prennent en main, comme Saint-Camille, en leur remettant une partie des économies. Même si la coopérative fonctionne bien, il affirme qu'il y a toujours un manque à gagner au niveau financier et qu'il est difficile de rentabiliser les services. Une fois que tous les programmes de soutien auxquels la coopérative est admissible vont être épuisés, l'entreprise accusera un déficit important. De plus, comme le souligne le membre du Groupe du Coin, il ne peut y avoir plus de bénévolat qu'il y en a à l'heure actuelle. Celui-ci affirme qu'il serait nécessaire d'effectuer des études pour voir jusqu'à quel point la coopérative profite à l'économie locale et permet au gouvernement de réaliser des épargnes. Cependant, avec les moyens financiers à leur disposition, les responsables de la coopérative sont incapables de se payer de telles études.

C'est avec l'aide d'une étude réalisée par la CDC de la MRC d'Asbestos cinq ou six ans avant le démarrage de la coopérative que les promoteurs ont développé leur projet. L'organisme avait systématiquement rencontré toutes les personnes âgées de 55 ans et plus pour leur demander comment elles envisageaient leur avenir, qu'est-ce qu'il manquait au sein de la MRC, les services désirés lorsque viendrait le temps de quitter leur demeure, etc. À partir de cette étude et des résultats de discussions au sein de petits groupes témoins, les promoteurs ont rodé leur idée.

Pendant le développement du projet, ceux-ci étaient en contact constant avec les individus qui allaient devenir les premiers résidants de la coopérative d'habitation. Ils validaient ainsi avec eux les orientations qu'ils prenaient. Les actions posées par le Groupe du Coin, dont le démarrage de la Coop de solidarité en soins et services, ont donc permis de **maintenir** plusieurs personnes dans la collectivité en répondant à des besoins communautaires non comblés et en améliorant leur qualité de vie. Comme l'a souligné une représentante du CLD, le développement présume toujours qu'il y a une augmentation de quelque chose alors que le maintien est un phénomène fort important aussi, surtout dans une petite communauté comme celle de Saint-Camille.

2.4. Néo-ruraux et croissance démographique

Saint-Camille est reconnu comme étant un village qui attire des néo-ruraux. On entend souvent parler d'exode rural, mais il existe également un phénomène d'exode urbain. Les néo-ruraux sont des personnes qui quittent la ville pour aller s'établir dans des petites communautés et ainsi accroître leur qualité de vie. Ce sont des gens qui en ont assez de la pollution urbaine, du bruit, de l'exiguïté et du manque de verdure. Saint-Camille, de par sa population chaleureuse, ses infrastructures développées et son emplacement favorable, charme plusieurs personnes qui désirent s'installer en milieu semi-rural ou rural. Selon Cefrio (2003 : 5) : « Il semble que ce petit village réussisse maintenant non seulement à garder sa population d'origine mais aussi à attirer des gens de milieu urbain qui recherchent une meilleure qualité de vie ». La coordonnatrice de La Corvée a affirmé sans hésitation que lorsqu'une maison se met en vente à Saint-Camille, elle ne le demeure pas longtemps. Il importe ici de mentionner un fait intéressant. Les gens de la région prononcent le nom du village « Saint-Camile » alors que les gens de l'extérieur disent « Saint-Camille », un autre phénomène reflétant le sentiment d'appartenance des Camillois.

Même si les projets mis en place à Saint-Camille sont structurants et permettent le maintien de la population dans le village, leur but n'est pas d'attirer plus de résidants au sein de la communauté. Il est évident que les villageois doivent mettre en place des mesures pour contrer le déclin démographique au sein de leur milieu, mais ceux-ci n'éprouvent pas nécessairement le besoin qu'il y ait plus d'habitants à Saint-Camille. Ils se sentent bien avec le nombre de personnes actuel et seraient tout aussi bien s'il y en avait une centaine de plus ; cela leur importe peu. Par conséquent, cette mentalité favorise le succès de leurs projets puisque rien n'est fait en fonction d'un objectif économique ou démographique. Cependant, il ne faut pas cacher le fait que la situation démographique qui caractérise Saint-Camille est inquiétante. D'un village ayant déjà compté plus de 1 000 habitants (en 1910), il n'en reste que 440. Ce déclin est beaucoup moins rapide qu'auparavant, mais la stabilité ne s'est pas encore installée. En outre, Saint-Camille est aux prises avec le phénomène d'exode des jeunes. Les jeunes migrent vers les centres urbains les plus près, soit Sherbrooke et Asbestos, pour poursuivre leurs études et rares sont ceux qui reviennent s'installer dans leur village natal. Le nombre de jeunes qui quittent est compensé en partie par l'arrivée de néo-ruraux, mais un manque à gagner demeure néanmoins. Tel que souligné par Huot (2001 : 108) : « Il est évident que ces problèmes entraînent des conséquences économiques

à court et à long termes. Par exemple, certains projets n'obtiennent aucun financement en raison de la petite taille de la localité ». Par conséquent, même si les résidants de Saint-Camille se sentent à l'aise avec leur situation démographique, il serait favorable pour eux d'être un peu plus nombreux. D'ailleurs, il importe de mentionner que la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, créée en 1994, œuvre depuis sa fondation à la revitalisation du développement économique et démographique de Saint-Camille.

2.5. Saint-Camille et les autres municipalités de la MRC

Selon une représentante du CLD, l'esprit de solidarité qui anime le village de Saint-Camille n'est pas vraiment représentatif de ce qui se passe ailleurs dans la MRC. En effet, ce phénomène semble être particulier à cette localité. Quelques autres municipalités du territoire ont démontré certaines initiatives, mais rien de comparable à celles déployées à Saint-Camille. Pourtant, il est surprenant qu'avec la grève de l'amiante en 1949, laquelle a impliqué 5 000 travailleurs des régions d'Asbestos et de Thetford Mines et qui fut l'un des événements les plus marquants de l'histoire du Québec contemporain, la municipalité d'Asbestos ne soit pas celle qui affiche la solidarité la plus forte. Plusieurs coopératives œuvrent au sein de cette localité, telles que la Coop des travailleurs miniers JM d'Asbestos, qui compte 893 membres, la Coopérative funéraire de la région d'Asbestos, la Coopérative culturelle d'Asbestos, la Coopérative Agricole du Pré-Vert et la Coop-Méto Asbestos, mais les liens dans la communauté ne semblent pas se rapprocher à ceux présents à Saint-Camille. Il faut dire que le village possède plusieurs outils de développement et une foule d'associations communautaires. Les entrepreneurs locaux bénéficient de multiples sources de soutien, telles que la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille qui, en plus d'œuvrer à la revitalisation du développement économique et démographique de Saint-Camille, aide les entreprises locales à trouver du financement et leur fournit de l'aide technique. Le fonds de création d'emplois constitué par la caisse populaire (voir section 6.4. – La communauté) représente également un outil précieux pour la population locale. D'ailleurs, « Au sein de la collectivité locale, la caisse populaire est vue comme un moteur de développement [...] » (Huot, 2001 : 46), non seulement à cause de la mise sur pied de ce fonds, mais également parce qu'elle loue ou prête des locaux à des institutions charnières de la communauté, soit « [...] le bureau de poste, la bibliothèque municipale, la Corporation de développement socio-économique, la mairie, le bureau de l'agent de développement rural » (Huot, 2001 : 46). Quant aux associations communautaires et bénévoles, on retrouve, entre autres, Le P'tit Bonheur avec ses nombreuses activités, les groupes de Cuisine Amitié et les Chevaliers de Colomb. Au P'tit Bonheur seulement, plus de 100 bénévoles se consacrent à la préparation de pizza et de petits déjeunés, à la popote roulante et à la location de salles. Cette forte implication sociale démontre donc le désir d'entraide des résidants et leur volonté de s'unir pour améliorer la qualité de vie à Saint-Camille. Ce phénomène concorde justement avec la philosophie des membres du Groupe du Coin, soit que « [...] les habitants prendront davantage conscience de leurs responsabilités face au territoire s'ils le voient comme un espace commun et s'ils participent à une vie communautaire riche » (Huot, 2001 : 104).

On note quand même certains événements et projets structurants au niveau de la MRC. D'abord, il y a la gestion des matières résiduelles. Cinq municipalités, soit celles de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Wotton et Saint-Adrien, ont conclu une entente intermunicipale et se sont regroupées pour former le Service sanitaire intermunicipal (SSI) en 1998. C'est la municipalité de Saint-Joseph-de-Ham-Sud qui est mandatée pour gérer ce service. Toutes les municipalités qui participent à ce projet sont représentées par un membre de leur conseil au Comité intermunicipal de cueillette et de transport des déchets solides. Depuis la création de cette entente, neuf autres municipalités à l'extérieur de la MRC d'Asbestos se sont jointes à celles énumérées ci-dessus. Danville et Asbestos, les deux municipalités les plus peuplées de la MRC, gèrent quant à elles de façon indépendante leurs matières résiduelles et font appel à un entrepreneur privé. Une deuxième initiative intéressante concerne une association de maisons de jeunes. Les cinq maisons de jeunes du territoire se sont concertées pour former les Maisons de jeunes rurales de la MRC d'Asbestos.

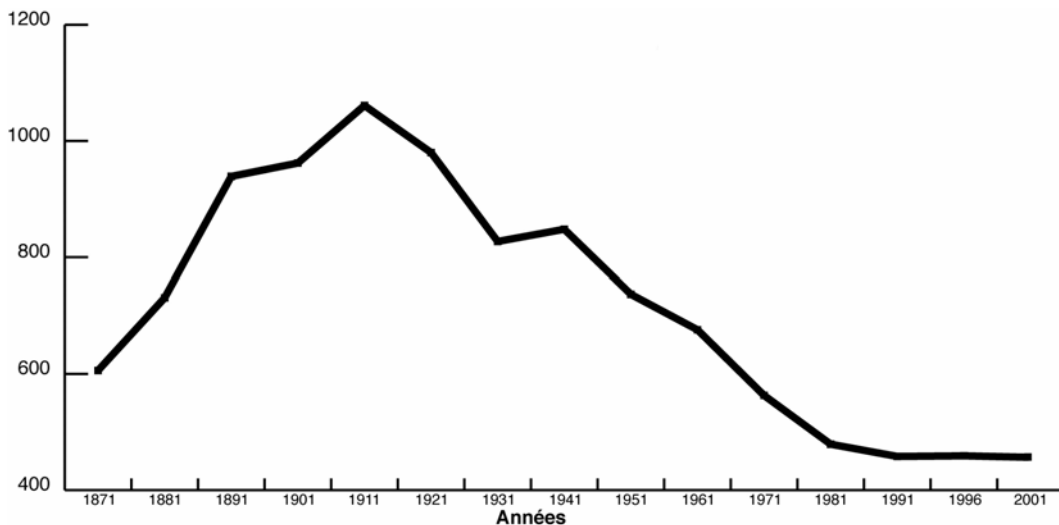
Selon les membres du conseil d'administration de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille, la MRC a réalisé une étude au cours de l'année 2003 pour déterminer quelle municipalité parmi le territoire était la plus structurée. C'est Saint-Camille qui a obtenu le plus haut pointage, même si celle-ci est la deuxième plus petite municipalité après Saint-Joseph-de-Ham-Sud et que deux municipalités de la MRC, soit Wotton et Asbestos, possèdent un parc industriel. Selon eux, le fait que Wotton possède un parc industriel n'en fait pas pour autant une municipalité structurée. En effet, une grande épicerie s'était installée dans le village et a éventuellement dû fermer ses portes puisqu'elle n'était pas rentable. Cet exemple démontre donc les effets néfastes de voir à trop grande échelle.

2.6. Histoire régionale

L'histoire de Saint-Camille nous révèle des événements marquants qui ont sans aucun doute contribué au développement de l'esprit de solidarité et d'entraide qui règne dans ce petit village. Saint-Camille fut d'abord fondé en 1848 et l'église fut construite de 1879 à 1881. Au début des années 1880, le village jouissait déjà des bienfaits de l'électricité, se distinguant ainsi au niveau technologique. Le début des années 1900 fut une période de grande prospérité pour Saint-Camille, pour qui l'industrie du bois et de l'agriculture s'est avérée très profitable. Ce sont donc ces deux activités qui ont contribué au développement de la communauté qui, en 1910, comptait plus de 1 000 habitants. Malheureusement, Saint-Camille a connu une détérioration socio-économique dans les années 1960 et 1970, à la suite de « [...] transformations entraînant l'abolition et le déplacement de services [...] » (Cefrio, 2003 : 5). Un phénomène d'exode s'est donc installé et dans les années 1980, la communauté se mobilisa pour contrer la dépopulation et mettre en place des projets pour assurer la pérennité du village. C'est en 1991 seulement que s'est établie une stabilité au niveau de la population, laquelle s'est maintenue jusqu'en 1996. Cependant, les dernières statistiques disponibles démontrent une chute de 4,1 % de la population entre 1996 et 2001. La décroissance de la population s'avère donc un problème auquel Saint-Camille fait encore

face. Le graphique suivant permet de visualiser le déclin démographique qui affecte la municipalité depuis maintenant plusieurs décennies.

GRAPHIQUE 1
Courbe démographique de Saint-Camille : 1848-2001



Source : Recensements du Canada de 1848 à 2001

En 1989-1990, une forte mobilisation de la communauté a également eu lieu. Le gouvernement fédéral de l'époque avait pris la décision de fermer plusieurs bureaux de poste en milieu rural et celui de Saint-Camille était ciblé par cette vague de coupures. Un village du Bas-du-Fleuve, Saint-Cyprien, vivait la même situation ; les deux communautés se sont donc concertées pour former une ligne de défense commune, ce qui leur a permis de conserver leur bureau de poste. La coordonnatrice souligne le fait que la municipalité de Saint-Adolphe, laquelle est plus grosse que Saint-Camille, dispose seulement, elle, de boîtes postales installées dans le dépanneur.

Selon un membre du Groupe du Coin, il est difficile de trouver un projet à Saint-Camille qui n'a pas fonctionné. Même si les projets mis en place ne sont pas nécessairement de grande envergure, les gens qui les développent prennent le temps nécessaire pour assurer leur réussite. Le P'tit Bonheur, le bureau de poste et La Corvée sont tous des exemples de succès et il affirme que la coopérative de solidarité La Clé des champs, encore en développement à l'été 2003, s'avérera également une réussite. Ce projet résulte de la disponibilité d'une grande terre agricole d'un des membres du Groupe du Coin. Le but est de la transformer en parc agricole, c'est-à-dire de louer des acres de terre aux membres pour qu'ils y implantent une culture de leur choix (framboises, pommes de terre, etc.) et de les aider à écouler leur production.

Tel que mentionné par le même membre du Groupe du Coin, il y a une culture particulière à Saint-Camille qui se perpétue depuis longtemps, soit celle de prise en charge et d'autogestion. En effet, les ancêtres des résidants actuels de Saint-Camille étaient des entrepreneurs et des innovateurs, incitant ainsi les générations suivantes à adopter une mentalité similaire. Il y a également un sentiment de confiance qui se transmet des parents aux enfants. De plus, un autre facteur qui contribue au succès des projets mis en place dans la communauté est que les individus et la municipalité n'ont pas peur d'investir pour le bien-être et le développement de Saint-Camille. L'absence de clans au sein de la communauté constitue également un facteur favorable au maintien du fort sentiment de solidarité qui règne dans le village.

Un dernier aspect important à mentionner qui concerne le territoire de Saint-Camille et son histoire est qu'il existe un comité du patrimoine. C'est un comité informel, donc qui n'a jamais été officiellement constitué, et qui vise à préserver le patrimoine du village. Le groupe a été formé en l'an 2000 expressément pour restaurer la croix de chemin, qui penchait dangereusement et dont la base était défectueuse. Les sept membres du comité voulaient en fait fonder une société d'histoire, mais par manque de temps, cette action ne s'est jamais concrétisée. Par contre, puisque la restauration de la croix de chemin se faisait urgente, le groupe s'est quand même constitué, mais de manière informelle. La fondation d'une société d'histoire demeure cependant un objectif. La restauration de la croix de chemin est donc la seule action accomplie par le comité depuis sa mise sur pied, mais d'autres suivront lorsque la société d'histoire sera éventuellement créée. Le comité du patrimoine compte deux personnes ayant un fort lien avec le Groupe du Coin, soit Henri-Paul Bellerose, membre actuel de cette compagnie et maire de la municipalité, et Serge Gagné, qui a jadis été membre de l'organisation. Il existe également un comité consultatif d'urbanisation, lequel relève de la municipalité de Saint-Camille, mais sa mission diffère quelque peu de celle du comité du patrimoine.

3. LA DIMENSION DE L'ACCESSIBILITÉ

3.1. Besoins initiaux et projets futurs

Tel que mentionné précédemment, les promoteurs désiraient répondre à plusieurs besoins dans la communauté par la mise en place d'une coopérative de solidarité. Spécifiquement, ces besoins étaient :

- . Pallier au manque d'infrastructure d'habitation pour les aînés ;
- . Trouver une nouvelle vocation au presbytère ;
- . Mettre l'accent sur le bien-être des aînés et de la population en général ;
- . Maintenir chacun dans son milieu de vie naturel ;
- . Offrir des solutions alternatives de soins et de services axés sur la prévention, l'éducation et l'animation.

Selon eux, ils ne répondent qu'en partie à ces besoins. Par rapport au temps écoulé, les résultats obtenus dépassent leurs attentes, mais c'est un processus qui, pensent-ils, ne sera jamais vraiment terminé. Pour satisfaire le plus possible ces besoins, la coordonnatrice envisage plusieurs projets, dont deux en particulier. Tout d'abord, il y a celui du réseau d'entraide qui serait composé d'une équipe de bénévoles. Le réseau d'entraide offrirait divers services, le premier étant un carnet prévention-santé. Ce carnet serait en quelque sorte une fiche synthèse d'un suivi hebdomadaire effectué par une infirmière. Celle-ci se déplacerait une fois par semaine chez le patient pour prendre sa pression, noter des changements dans son état, etc. De cette façon, quand celui-ci se rendrait chez le médecin, le spécialiste de la santé pourrait prendre connaissance de tout ce qui s'est passé depuis sa dernière visite ainsi que l'évolution de son état, sans que rien ne soit oublié. La coordonnatrice a pensé à ce service en 2000 et un document de 13 pages intitulé « Le Réseau d'Entraide » fut tiré à une vingtaine d'exemplaires et distribué à des personnes clés pour études et commentaires. Ce projet était d'abord censé se concrétiser pour l'automne 2001. En 2002, la coordonnatrice présenta cette idée aux intervenants de la Maison de l'action bénévole de l'Or blanc inc. (MABOB), ce qui suscita des réactions de leur part et au sein de l'organisme Ressources en entretien ménager (REM). Selon ces organisations, il s'agissait de dédoublement de services. Le projet a donc été mis sur la glace, faute de temps. En 2003, la coordonnatrice s'est remise à étudier la façon de le structurer pour qu'il soit utile et efficace et réponde adéquatement aux besoins des gens. Elle ne voulait pas non plus empiéter sur ce que fait la Maison de l'action bénévole de l'Or blanc. Par conséquent, la mise sur pied du projet fut reporté à la fin de l'été 2003 (voir **Note au lecteur**, p. 56). Selon la coordonnatrice, le projet a déjà un impact avant même qu'il ne soit officiellement mis sur pied. En juillet 2003, plusieurs utilisateurs potentiels en avaient déjà discuté avec leur médecin qui, semble-t-il, manifestait beaucoup d'enthousiasme envers cette idée.

De plus, grâce au bouche à oreille, des gens de l'extérieur de Saint-Camille en avaient entendu parler et se disaient également intéressés à y participer. Le CLSC de Victoriaville manifestait aussi, apparemment, le désir d'adopter un carnet de ce type.

Le deuxième projet chéri par la coordonnatrice en est un d'accompagnement aux personnes en convalescence. Le CLSC et la MABOB n'offrent que quelques heures par semaine pour de l'accompagnement alors que la coordonnatrice envisage un service d'accompagnement au quotidien. Le service s'adressera aux personnes malades, aux personnes sortant de l'hôpital et également à celles qui désirent simplement avoir quelqu'un à leur côté pour mourir à la maison. Ce sera un service payant, c'est-à-dire que les gens devront déboursier de l'argent pour en bénéficier, puisqu'il sera administré par des personnes ayant reçu une formation. Les intervenants auront toujours en tête la mission d'aider la personne à retrouver son autonomie le plus rapidement possible (voir **Note au lecteur**, p. 56). Selon la coordonnatrice, quand les aînés sont stimulés pendant une période de convalescence, il y a plus de chances qu'ils redeviennent autonomes.

À chaque fois que les promoteurs ont développé un projet, ils se sont toujours assurés « de ne pas jouer dans les plates-bandes des autres ». La coordonnatrice a souligné l'importance de s'adapter à ce qui est déjà en place dans le milieu et c'est ce que les instigateurs de La Corvée ont fait. Par exemple, avant l'arrivée des coopératives, il y avait déjà des foyers pour personnes en perte d'autonomie à Wotton, une municipalité limitrophe à Saint-Camille, mais la clientèle qui y résidait n'était pas la même que celle visée par La Corvée. De plus, la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille n'empiète pas sur les services offerts par le CLSC du territoire puisque la clinique-santé accueille seulement des thérapeutes en médecine alternative. Même si un médecin y offre éventuellement ses services, il n'y aura pas possibilité de conflit parce que le CLSC et les cliniques médicales les plus près sont situées à Asbestos. Les promoteurs portent toujours une attention particulière aux infrastructures existantes pour ne pas créer une redondance de services et pour tenter de répondre aux besoins non comblés dans la communauté.

3.2. Parts de qualification et tarification

Les parts de qualification de la coopérative d'habitation sont de 300 \$ (30 parts sociales de 10 \$ chacune) et les gens peuvent payer en entier ou en versements de 5 \$ par mois. Les parts de qualification de la coopérative de solidarité, quant à elle, sont de 250 \$ (25 parts sociales de 10 \$ chacune) pour les trois catégories de membres et trois modes de paiement sont possibles : en entier, en cinq versements, ou en douze versements. Cependant, une fois qu'une personne est membre de la coopérative de solidarité, son conjoint ou sa conjointe, ses enfants, petits-enfants, neveux et nièces doivent seulement défrayer 120 \$ (12 parts sociales de 10 \$ chacune) pour devenir membre à leur tour. Ces conditions souples et avantageuses démontrent donc qu'on favorise et encourage l'accessibilité au membership de la coopérative.

Il ne faut pas être membre de la coopérative pour utiliser les services de la clinique-santé ou les services d'animation, mais les membres bénéficient de certains avantages. Certains thérapeutes offrent une séance gratuite après un certain nombre de visites et les services d'animation coûtent moins cher pour les membres. Les gens récupèrent donc rapidement l'investissement effectué pour devenir membre et réalisent ensuite des économies importantes. La coordonnatrice publie souvent des mots dans le journal du village pour faire valoir les avantages d'adhésion, en misant particulièrement sur les économies dont les gens peuvent bénéficier. Par exemple, une dame a épargné 95 \$ en prenant trois traitements à la clinique-santé et des services d'animation simplement parce qu'elle était membre. Cependant, il reste encore un bout de chemin à faire afin que la population prenne conscience de l'accessibilité des services. En effet, dans le rapport d'activités 2002 de la coopérative, on peut lire : « Parlez-en à vos connaissances d'ici et d'ailleurs et n'oubliez pas que c'est pour tous, enfants, adultes et aînés. Trop de gens encore pensent que c'est seulement pour les gens de la place, ou seulement pour les membres » (Gardner, 2002). Il existe donc une certaine confusion par rapport à la clientèle visée par la coopérative.

Le fait que la clinique-santé soit louée aux thérapeutes à la journée au lieu d'être au mois contribue à attirer des professionnels de la santé et leur permet de se constituer une clientèle petit à petit. Cependant, tous les professionnels de la santé, à l'exception de l'acupunctrice, ne sont pas membres de la coopérative. La coordonnatrice explique que cela est dû aux parts de qualification qui sont, selon eux, trop élevées. En souscrivant les parts de qualification requises, ceux-ci accèderaient au statut de membre utilisateur et non à celui de membre travailleur, comme plusieurs personnes pourraient le croire. En effet, ces professionnels louent les locaux de la coopérative et sont donc des utilisateurs de ses services.

La proportion de la clientèle membre qui utilise les services de la clinique-santé versus la proportion non-membre est très difficile à évaluer. La coordonnatrice a affirmé que chaque professionnel gère ses dossiers, lesquels sont tenus confidentiels. Eux seuls savent si les clients qui viennent les consulter sont membres ou non et de quelle municipalité ils proviennent. Lorsqu'une personne désire adhérer à la coopérative, elle doit évidemment transiger par la coordonnatrice, mais celle-ci ne l'interroge pas sur ses habitudes de consultation. Par contre, pour les services d'animation, qui relèvent directement de la coordonnatrice, celle-ci estime que la proportion de membres qui y ont recours est de 60 %.

La coordonnatrice ne possède pas de statistiques en tant que tel sur le profil socio-économique des membres de la coopérative de solidarité, mais puisqu'elle connaît la grande majorité de ceux-ci, elle peut se permettre d'affirmer que la clientèle est très hétérogène. Certaines personnes sont très pauvres et d'autres sont très bien nanties. Selon elle, il y a autant d'hommes que de femmes qui bénéficient des services offerts.

3.3. Cuisine communautaire

La Corvée met sa cuisine à la disposition des groupes de cuisine communautaires depuis 2001. Elle est la seule à offrir un point de service à Saint-Camille pour la Cuisine Amitié (nom de l'organisme qui s'occupe de la cuisine communautaire). Cette activité prenait déjà place à Asbestos, mais la coordonnatrice, qui avait un local disponible pour cet effet, a saisi l'opportunité de l'implanter dans son village. La cuisine de La Corvée accueille quatre groupes différents, de trois à cinq personnes chacun. Ceux-ci se regroupent deux fois par mois, soit une fois pour décider du menu et une fois pour cuisiner. Sur ces quatre groupes, deux sont plus actifs que les autres, dont le groupe de la coopérative. La Cuisine Amitié fournit tous les ingrédients secs (farine, pâtes, riz, épices, etc.) ainsi que les œufs, le lait et le fromage, mais la coopérative fournit les ustensiles, les assiettes, etc. La coordonnatrice place une annonce dans *Le Babillard* à chaque mois pour souligner la disponibilité de la cuisine en insistant sur le fait qu'aucune obligation n'est associée à cette activité. Elle est donc surprise qu'il n'y ait pas plus de groupes qui se créent, vu que ce service est accessible à tous.

3.4. Interrelation entre les deux coopératives

La structure de La Corvée est particulière. On y retrouve deux coopératives distinctes, soit une de solidarité (Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille) et une d'habitation (Coopérative d'habitation La Corvée), mais qui, pourtant, s'intègrent l'une à l'autre. C'est le désir d'instaurer une formule de logement-accompagnement qui a généré ce concept innovateur. La coordonnatrice souligne que c'est cette interrelation qui leur confère une force d'action aussi importante. La coopérative d'habitation pourrait fonctionner seule puisqu'elle ressemble à d'autres coopératives de ce type : les résidants paient un loyer pour y demeurer, il y a un conseil d'administration, etc. Cependant, la coopérative de solidarité apporte une plus-value aux résidants qui y demeurent et constitue un moyen de financement supplémentaire. La coopérative de solidarité fournit plusieurs services aux habitants de la coopérative d'habitation, ce qui accroît conséquemment leur qualité de vie. Par exemple, c'est grâce à la coopérative de solidarité que les jardins communautaires ont vu le jour et que les résidants de la coopérative d'habitation peuvent aujourd'hui en profiter. Selon la coordonnatrice : « Par l'assistance de La Corvée Solidarité, nous assurons un développement durable et sécurisant pour les membres-locataires de la coopérative » (Gardner, 2002). En même temps, la coopérative d'habitation loge les personnes qui constituent la raison d'être de la coopérative de solidarité. Ce faisant, leurs forces respectives se complètent et leur union permet de former un tout. Dans le rapport d'activités 2002 de La Corvée, on peut lire : « Il n'y a aucune coopérative d'habitation au Québec, de cette taille, qui peut espérer se payer un employé sur place, qui les accompagne dans la gestion de l'organisme et le développement de la vie communautaire » (Gardner, 2002). Pour distinguer plus facilement les deux infrastructures, la coordonnatrice utilise souvent l'appellation La Corvée pour faire référence à la Coop de solidarité en soins et services et la Maison Art-mon-nid dans le cas de la coopérative d'habitation.

Cependant, la population utilise généralement l'expression La Corvée pour désigner l'ensemble des infrastructures.

L'innovation est donc un atout majeur caractérisant la coopérative. Comme l'a souligné la coordonnatrice, il y a de plus en plus de besoins non comblés par l'État, d'où l'importance de développer des formules novatrices, telles que le logement-accompagnement. Les nombreuses coupures dans le domaine de la santé doivent être compensées par l'implantation de mesures pour y pallier et La Corvée est un bon exemple de réussite à ce niveau.

3.5. Le P'tit Bonheur versus la Coop de solidarité en soins et services

Même si Saint-Camille est reconnu pour son centre socioculturel qui offre des spectacles et du divertissement à la population, certaines personnes ne se sentent pas du tout interpellées par Le P'tit Bonheur. Cet organisme accueille des gens de toute génération, classe sociale et provenance territoriale : des plus jeunes, des plus vieux, des travailleurs forestiers, des miniers, des agriculteurs, etc. et cette situation dérange certains individus, particulièrement les ruraux d'un certain âge. Ceux-ci refusent de fréquenter un tel lieu puisqu'ils ne souhaitent pas être associés à ce type de personnes. Dans leur esprit, un tel lien s'avère inacceptable. Par conséquent, un très faible pourcentage de la population de Saint-Camille n'a jamais mis les pieds au P'tit Bonheur, sauf peut-être pour aller chercher de la pizza puisque c'est une activité qui nécessite quelques minutes seulement. La coopérative de solidarité, par contre, semble faire l'unanimité de tous. Les gens manifestent un respect profond envers les aînés et trouvent admirable un projet de ce type. Les individus qui se sentent moins à l'aise avec Le P'tit Bonheur sont surtout des personnes âgées et celles-ci ne peuvent s'empêcher de se sentir associées à La Corvée puisqu'il est possible qu'un jour elles s'y retrouvent.

3.6. Satisfaction des membres

Les membres du conseil d'administration aimeraient bien effectuer un sondage sur la satisfaction des membres, mais ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour le faire. Pour le moment, ceux-ci se basent sur les commentaires reçus à l'assemblée générale annuelle et sur ce qu'ils constatent eux-mêmes pour juger du contentement du sociétariat. Selon eux, aucun des membres n'a jusqu'à maintenant manifesté de l'insatisfaction vis-à-vis les services offerts et ils ne reçoivent que des encouragements et des félicitations de leur part. Les membres du conseil d'administration affirment que les locataires de la coopérative d'habitation sont tous en plus grande forme maintenant que lorsqu'ils sont arrivés, ce qui démontre l'effet bénéfique de l'interrelation des deux coopératives.

3.7. Le Groupe du Coin

Puisque la coopérative n'aurait vu le jour sans l'initiative du Groupe du Coin, il importe de parler brièvement des critères d'accessibilité relatifs à cette compagnie. Certaines personnes pourraient être portées à croire que des règles sévères régissent l'adhésion des membres au Groupe du Coin, mais cela est loin d'être le cas. En fait, le Groupe du Coin est ouvert à tous. Il s'agit simplement de disposer des liquidités suffisantes pour acquérir sa part d'actions. Les adhérents doivent déboursier 1 200 \$, un montant assez considérable pour restreindre le nombre de personnes qui peuvent se permettre de devenir membre du groupe. De ce fait, les gens qui se joignent à la compagnie sont des personnes qui font preuve d'une grande conviction ainsi que d'une volonté de faire le bien dans la communauté. D'ailleurs, bien que le Groupe du Coin soit une compagnie, ce rassemblement d'individus dévoués s'apparente davantage à une entreprise d'économie sociale de par sa mission, laquelle consiste à sauvegarder le patrimoine et assurer une rentabilité sociale. Cette vocation suppose une continuité indéterminée des activités du groupe. Sans entrer dans les détails, il importe de mentionner que la compagnie a émis plus d'une catégorie d'actions.

4. LA DIMENSION DE L'EMPLOYABILITÉ

4.1. La formation

La formation reçue par les administrateurs de la coopérative, particulièrement la coordonnatrice, depuis le début de ses activités est plus que considérable. Les tableaux présentés en annexe permettent de visualiser les différentes formations dont ils ont bénéficié.

La coordonnatrice, en plus d'avoir bénéficié de plusieurs cours offerts par la coopérative, possédait déjà une formation en loisirs (techniques d'intervention en loisir) et en gérontologie (certificat universitaire). Les professionnels qui travaillent à la clinique-santé, de leur côté, ont tous complété des études et ont obtenu un diplôme dans leur domaine. Ils sont également membres, pour la plupart, d'un ordre professionnel ou d'une association. De plus, ceux-ci disposent de beaucoup d'expérience de travail. Par exemple, la thérapeute en relation d'aide possède une formation en soins infirmiers, a déjà été directrice de centre d'accueil et enseigne à des auxiliaires infirmières. Les bénévoles, pour leur part, n'ont pas de formation particulière, mis à part les bénévoles des deux conseils d'administration qui disposent d'un bon bagage de connaissances. Ceux-ci sont impliqués depuis longtemps dans divers CA et possèdent conséquemment une formation pratique solide. Ils ne sentent donc pas la nécessité de suivre le cours dispensé par la CDC de la MRC d'Asbestos à chaque année sur les responsabilités et tâches d'un CA.

Selon les membres du conseil d'administration, la formation dont ils jouissent, particulièrement la coordonnatrice, est un des éléments importants qui différencie la coopérative d'une entreprise semblable du secteur privé. En effet, ceux-ci valorisent le fait de continuellement se perfectionner pour pouvoir s'occuper le mieux possible des membres et veiller à répondre le plus adéquatement à leurs besoins. De plus, c'est un moyen de démontrer au sociétariat que pour assurer le succès d'une coopérative, il ne s'agit pas simplement d'injecter des fonds ; il faut que les membres s'en occupent et se l'approprient.

4.2. Les employés

La coordonnatrice est la seule employée de la coopérative. Celle-ci est donc la seule membre travailleur. Elle s'occupe de la gestion des deux coopératives, de l'organisation, de l'animation, de la coordination, de l'entretien, de la planification, des contacts, etc. Elle se doit d'être très

autonome dans l'exercice de ses fonctions. C'est grâce à une subvention du Fonds de lutte contre la pauvreté d'Emploi-Québec que celle-ci a pu bénéficier d'un salaire à sa première année d'embauche. En 2002, la coopérative a reçu une subvention salariale d'Emploi-Québec pour rémunérer une assistante qui a œuvré pendant 30 semaines au sein de La Corvée. Ses tâches étaient variées, mais vu son talent manuel, celle-ci a beaucoup travaillé à l'extérieur et a même bâti la boîte à compost ! En 2003, la coopérative a touché une autre subvention salariale d'Emploi-Québec pour défrayer les frais relatifs à l'embauche d'une nouvelle assistante. Celle-ci a également travaillé pendant 30 semaines pour la coopérative. L'entreprise a aussi bénéficié des services d'une étudiante pendant l'été 2002 et de ceux d'une autre étudiante pendant l'été 2003 dans le cadre du programme Placement carrière-été, de Développement des ressources humaines Canada. Celles-ci ont été subventionnées pendant six semaines, 30 heures par semaine. Dans tous les cas, le soutien financier reçu pour ces personnes, sauf pour la coordonnatrice, couvrait le salaire minimum, mais la coopérative leur a toujours offert 0,50 \$ de plus de l'heure ainsi que des avantages sociaux. La coordonnatrice, pour sa part, est payée pour 35 heures par semaine, mais travaille habituellement plus, surtout dans les périodes où elle ne bénéficie pas d'une aide externe. Sans dévoiler son salaire, notons que celle-ci gagne environ 2 \$ de moins de l'heure qu'un directeur d'hébergement qui travaille au privé (Ministère du Développement des ressources humaines Canada, 2003).

La préservation de l'emploi de la coordonnatrice est une préoccupation constante pour les membres du conseil d'administration. La coopérative a, au départ, bénéficié du Fonds de lutte contre la pauvreté, ce qui a permis de payer le salaire de la coordonnatrice pendant un an. La subvention fut ensuite prolongée pour une période de six mois. Après, ce fut grâce à la subvention de Partenariat rural canadien que l'entreprise pu continuer à la rémunérer. Cependant, depuis mars 2003, la coopérative ne bénéficie plus de subvention lui permettant de couvrir le salaire de la coordonnatrice. L'entreprise se sert donc des revenus provenant de la coopérative d'habitation, des services d'animation et des locations de bureaux aux professionnels de la santé pour lui verser une rétribution, mais, comme l'affirme la coordonnatrice, « les coffres se vident ».

Même si la mise sur pied de La Corvée n'a permis la création que d'un seul emploi à temps plein, il n'en demeure pas moins que ce projet a fourni du travail à plusieurs ouvriers pendant la période de rénovation du presbytère et la construction des bâtiments qui lui sont annexés. De plus, lors de l'aménagement extérieur, d'autres ouvriers ont été embauchés, dont un peintre. Cela fait donc une bonne différence pour les travailleurs de la région, surtout à la suite de pertes d'emplois importantes causées par la fermeture des mines, la fermeture de la plupart des usines et l'exode des compagnies. Comme le souligne Huot (2001 : 47) : « Il faut bien comprendre que dans un village de la taille de Saint-Camille, la création d'un seul emploi a un impact sur l'économie locale ».

Avec la croissance de la coopérative, la coordonnatrice ne doute pas que d'autres employés viendront éventuellement se greffer à l'entreprise, surtout que la mission de La Corvée est :

D'exploiter une entreprise en vue de **fournir du travail à ses membres travailleurs** ainsi que des biens et services à ses membres utilisateurs dans le domaine de la santé, des loisirs et tout autres services connexes en vue de maintenir les aînés dans leur environnement naturel.

Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille, 2000 : 1

Pour le moment, il n'existe aucune clause stipulant qu'un employé de la coopérative doit être soumis à un période de probation avant de devenir membre travailleur. Cependant, la coordonnatrice pense qu'il serait peut-être mieux que les nouveaux employés soient considérés comme membre auxiliaire pendant un an suivant leur entrée au sein de la coopérative et qu'il y ait, par la suite, une évaluation du CA de leur admissibilité comme membre travailleur.

La coopérative n'a pas de politique particulière quant au type de personne à embaucher. La coordonnatrice doit cependant se plier aux exigences des subventions salariales reçues. Par conséquent, il est normal qu'avec le subside reçu dans le cadre de Placement carrière-été, la coordonnatrice ait dû embaucher des étudiants.

4.3. Le bénévolat

Le succès de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille s'attribue, en grande partie, à l'implication de toute la communauté et des résidents de la Maison Art-mon-nid. En effet, l'engagement et la participation aux corvées, à l'entretien et à l'aménagement des lieux sont incommensurables. Tout ce bénévolat permet à La Corvée d'économiser une somme substantielle au niveau de la main-d'œuvre. Sans cette contribution, la coopérative aurait sûrement beaucoup de difficulté à survivre. Tous les résidents de la coopérative d'habitation participent aux tâches, mais il faut souligner la contribution exceptionnelle de l'un d'entre eux, un homme de 92 ans, qui s'occupe de la tondeuse, du déneigement, des ordures, des petites réparations ainsi que de l'entretien général des bâtisses et du terrain. La coordonnatrice, elle aussi, n'hésite pas à se mettre la main à la pâte. Par exemple, en 2002, celle-ci a fait économiser plus de 1 000 \$ à l'entreprise en aidant le peintre qu'elle avait embauché à contrat au lieu que celui-ci ait recours à un assistant et exige un tarif plus élevé.

Les principales corvées ayant eu lieu et pour lesquelles plusieurs bénévoles se sont mobilisés sont les suivantes :

- . Corvée de fondation (les membres fondateurs seulement)
- . Déménagement du garage en 2001
- . Nettoyage des lieux après rénovation et construction en 2001
- . Travaux d'aménagement extérieurs : trois corvées, en 2001 et 2002
- . Jardins communautaires en 2002

Environ une trentaine de personnes, hormis les membres du CA, ont participé à ces corvées. Lors de ces événements, des liens se sont facilement créés entre les bénévoles et les aînés de la coopérative. D'ailleurs, ce sont les femmes d'Art-mon-nid qui ont concocté les repas fournis à tous ceux qui ont mis la main à la pâte. Pour le moment, il n'y a pas d'autres corvées prévues. La coordonnatrice a mentionné que si les promoteurs développent éventuellement d'autres logements ailleurs, alors ils auront effectivement recours à d'autres corvées pour obtenir un coup de main.

Les personnes ayant corrigé le recueil d'histoires de vies d'aînés (voir section 2.2. – Communication et publicité) sont également des bénévoles. Il ne faut pas oublier non plus la contribution des aînés du milieu lors des activités d'animation avec les enfants ainsi que l'aide précieuse apportée par la thérapeute en relation d'aide pour la préparation du carnet prévention-santé.

5. LA DIMENSION DE LA DÉMOCRATIVITÉ

5.1. L'affectation des trop-perçus

La coopérative ne verse pas de ristourne. En effet, les coopératives de solidarité peuvent mettre une clause dans leurs statuts de constitution pour interdire l'attribution de ristourne pour être reconnues sans but lucratif au ministère du Revenu et ainsi bénéficier d'avantages fiscaux tels que l'exemption d'impôts sur le revenu. Cependant, pour être reconnues comme tel, les coopératives doivent aussi rajouter dans la clause qu'il est interdit de verser des intérêts sur les parts privilégiées ; ce sont les deux conditions pour bénéficier du statut sans but lucratif.

5.2. Le conseil d'administration et les comités

Tel que mentionné précédemment, on retrouve deux conseils d'administration, soit un pour la coopérative d'habitation et un pour la coopérative de solidarité. Tandis que la coordonnatrice est responsable de la gestion des deux coopératives, celle-ci siège sur les deux CA. Mis à part la coordonnatrice, qui s'occupe de la gestion quotidienne des coopératives, et les CA, qui prennent les décisions importantes, il n'y a pas d'autres instances de direction. Les coopératives ne sont pas assez grandes pour que soient formés des comités à l'interne. En conséquence, les membres de la coopérative d'habitation s'organisent autrement pour effectuer les tâches. Un des membres s'occupe de l'entretien général, l'aspect financier est assuré par la coordonnatrice et la sélection des nouveaux membres se fait par l'ensemble des résidants. Ceux-ci décident ensemble de la personne à choisir puisqu'ils auront tous à vivre avec elle par la suite. Le seul comité qui a déjà été implanté fut le comité de construction en 2000, chargé de superviser les chantiers.

Sur le CA de la coopérative d'habitation siège un représentant de la Fédération Coop-Habitat Estrie, ce qui procure une sécurité aux résidants. Le fait d'avoir quelqu'un qui s'y connaît dans ce domaine les rassure. Sur le conseil d'administration de la coopérative de solidarité siègent des gens très impliqués dans le milieu. Plusieurs occupent les mêmes postes depuis le démarrage de la coopérative. Le Tableau 1 (voir page suivante) présente ces personnes ainsi que leurs occupations professionnelles et bénévoles.

TABLEAU 1
Composition du conseil d'administration de la Coop de solidarité
en soins et services de Saint-Camille en date du mois de mai 2003

NOM	POSTE OCCUPÉ AU CA	PROFESSION	IMPLICATION DANS LE MILIEU	RENSEIGNEMENTS DIVERS
<ul style="list-style-type: none"> • Henri-Paul Bellerose 	<ul style="list-style-type: none"> • Président • Membre fondateur utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Professeur à la retraite • Maire de la municipalité de Saint-Camille 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Groupe du Coin • Président du comité culturel de la MRC d'Asbestos • Fut secrétaire du syndicat des enseignants de l'Estrie pendant 10 ans • Siège au CLD • Très impliqué dans le milieu communautaire • Membre fondateur de la Coopérative de solidarité La Clé des champs 	<ul style="list-style-type: none"> • Possède une ferme dans la municipalité
<ul style="list-style-type: none"> • Jacques Proulx 	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président • Membre fondateur utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Producteur agricole dans Saint-Camille 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Groupe du Coin • Président de Solidarité Rurale du Québec • Fut président de l'Union des producteurs agricoles pendant 12 ans • Fut administrateur de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille • Très impliqué dans les projets communautaires du milieu 	
<ul style="list-style-type: none"> • Nicole St-Onge 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre fondateur utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice chez Agri-Garde Woton • Comptable de profession 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Groupe du Coin • Impliquée dans le milieu communautaire à divers niveaux • Plusieurs années d'expérience dans l'administration de projets communautaires 	

NOM	POSTE OCCUPÉ AU CA	PROFESSION	IMPLICATION DANS LE MILIEU	RENSEIGNEMENTS DIVERS
<ul style="list-style-type: none"> Lucille Bernier 	<ul style="list-style-type: none"> Membre de soutien Présidente de la coopérative d'habitation (représente les membres de soutien parce que la coopérative d'habitation est un membre de soutien de la coopérative de solidarité) 			<ul style="list-style-type: none"> Résidente de la coopérative d'habitation
<ul style="list-style-type: none"> Claude Tardif 	<ul style="list-style-type: none"> Membre fondateur utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> Inspecteur municipal 	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Groupe du Coin Président sortant de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille Président du comité de la ruralité de la MRC d'Asbestos Implication très forte dans son milieu 	
<ul style="list-style-type: none"> Sylvain Laroche 	<ul style="list-style-type: none"> Membre fondateur utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> Photographe 	<ul style="list-style-type: none"> Membre du Groupe du Coin Instigateur et président du P'tit Bonheur de Saint-Camille Organisateur communautaire chevronné, il est reconnu pour son ardeur et sa ténacité dans ses démarches en vue d'obtenir l'aide nécessaire à la réalisation de ses projets 	

NOM	POSTE OCCUPÉ AU CA	PROFESSION	IMPLICATION DANS LE MILIEU	RENSEIGNEMENTS DIVERS
<ul style="list-style-type: none"> • Joanne Gardner 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre fondateur travailleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnatrice des deux coopératives • Technicienne en loisirs munie d'un certificat en gérontologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquée dans le milieu depuis de nombreuses années 	
<ul style="list-style-type: none"> • Chantal Tremblay 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire • Membre utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • A déjà travaillé comme secrétaire administrative d'une coopérative en milieu universitaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Citoyenne de Saint-Camille depuis quatre ans et mère de trois jeunes enfants
<ul style="list-style-type: none"> • Pierre Bellerose 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre fondateur utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller municipal • Producteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Groupe du Coin • Très impliqué dans différents secteurs de la communauté 	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 poste vacant 				

Source : La Corvée – Coop de Solidarité en Soins et Services de Saint Camille (n.d.), « Liste des membres ».

NOTE : Tous les membres du Groupe du Coin siègent sur le conseil d'administration sauf un, M. André-Paul Laroche. Celui-ci est un producteur agricole à la retraite. Il est président de la Coopérative provinciale de reboisement et a été président pendant huit ans de la Coopérative de sucre et sirop d'érable de Plessisville. Il est également conseiller municipal et réside à Saint-Camille.

5.3. Démocratie et influence au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille est composé de huit membres utilisateurs, un membre travailleur et un membre de soutien. Un membre ne peut faire partie que d'une seule catégorie. La représentativité prépondérante des membres utilisateurs provient du fait que les promoteurs privilégient cette catégorie de membres ; c'est pour eux que la coopérative a été créée et ils visent à répondre le plus adéquatement possible à tous leurs besoins par la mise en place de diverses infrastructures. Il est crucial à leurs yeux que

les membres utilisateurs soient davantage représentés dans cette instance puisqu'ils constituent le noyau même de la raison d'être de la coopérative et méritent d'être écoutés attentivement.

Pour en arriver à une décision sur un sujet, les membres du conseil d'administration discutent ensemble pour aboutir à un consensus. Selon eux, des conflits sont très rarement survenus au sein de cette instance et il n'y a jamais eu de jeu de pouvoir. Les quelques dissensions qui ont eu lieu ont rapidement été réglés par discussion entre les membres du CA et ceux-ci les voient comme ayant été bénéfiques plutôt que nuisibles. En effet, ces désaccords les ont poussés à analyser les situations plus en profondeur et à faire preuve d'une grande diplomatie. De plus, puisque la coopérative n'a pas comme ultime objectif de maximiser son profit, les membres du conseil d'administration peuvent se concentrer sur les besoins réels des membres et le développement de moyens pour améliorer leur bien-être. Au démarrage de la coopérative, le CA se rencontrait au moins à chaque mois puisque le projet de construction/rénovation exigeait un suivi serré. En 2001 ainsi qu'en 2002, les membres du conseil d'administration se sont rencontrés à cinq reprises et maintenant, ils ne se réunissent que quatre fois par année, soit à chaque trois mois. Le nombre de réunions du CA a donc chuté considérablement au fil des années. Cela est dû au fait que la plupart des infrastructures que les promoteurs voulaient implanter sont maintenant mises sur pied et que la coordonnatrice assure aisément leur gestion. Ils ne voient donc pas la nécessité de se réunir plus souvent. La coordonnatrice dispose en effet d'une très grande marge de manœuvre dans les prises de décision. Les membres du conseil d'administration font preuve d'une confiance énorme à son égard et celle-ci n'hésite pas à faire appel au président de la coopérative lorsqu'elle est confrontée à un questionnement. Pour les décisions d'une certaine envergure, elle téléphone aux membres du conseil pour connaître leur avis et obtenir le consentement de chacun. Cette confiance presque aveugle envers la coordonnatrice provient du fait qu'elle est une personne très économe qui gère bien les dépenses. Le succès du projet et le bonheur des membres de La Corvée témoignent de la qualité de la gestion effectuée ; c'est donc pourquoi la coordonnatrice dispose d'autant de latitude dans les prises de décision.

Selon les membres du conseil d'administration, la participation de chaque administrateur varie selon son potentiel et son expérience. En effet, certaines personnes possèdent plus de connaissances et d'expérience en relation avec la mission de l'entreprise, ce qui fait qu'elles sont plus aptes à argumenter en faveur de ce qui est profitable pour la coopérative. Elles peuvent donc plus facilement influencer la prise de décision que d'autres, non seulement à cause de leur vécu, mais également à cause du leadership qu'elles démontrent. Au moins la moitié des membres du CA possèdent une personnalité très forte, c'est-à-dire qu'ils démontrent beaucoup d'assurance et d'entregent. Il y a également au sein de l'instance quelques personnes timides et réservées, mais celles-ci sont écoutées et respectées par les autres. Selon les dires d'un des administrateurs, une petite phrase bien placée et pertinente dite par une personne plus timide peut avoir un aussi grand impact sur le déroulement d'une discussion que quelque chose qui est dit par un des leaders du groupe. Ce témoignage atteste donc de la grande écoute et du grand respect manifestés par les membres du CA l'un envers l'autre. Il existe un mélange d'approches conceptuelles et pragmatiques au sein du CA, ce qui crée un bel équilibre. Certains membres composent sans problème avec les deux approches. De plus, selon les administrateurs, il est normal que la

coordonnatrice parle davantage puisque c'est elle qui partage toute l'information relative à ce qui se passe au sein de la coopérative.

5.4. La participation et les membres

Le taux de participation aux assemblées générales est d'environ 80 %. À l'assemblée du 4 mai 2003, il y avait 40 membres sur 54, donc 74 %. Ce taux de participation relativement haut peut s'expliquer par l'ambiance dynamique de ces réunions. En effet, en plus de revêtir un caractère informatif, ces assemblées sont également interactives. On y sert un repas, les gens chantent, rient et échangent sur divers sujets. L'ambiance et le décor de la salle sont faits pour que la soirée se déroule de façon agréable et chaleureuse. À l'assemblée du 4 mai 2003, les membres ont été accueillis par Tante Rose. Cette animation, en plus de celle faite pendant les quatre pauses de la soirée, fut grandement appréciée par les membres. Lors de la première pause, les membres ont participé à un exercice sur le rire, à la deuxième, la danse était au menu, à la troisième, la chanson, et la quatrième pause était réservée au repas. Les individus qui participent aux assemblées générales sont représentatifs de la communauté en terme de sexe et de statut social. Parmi eux, on retrouve même des enfants. En plus de promouvoir la participation démocratique des membres par l'entremise du journal communautaire, *Le Babillard*, la coordonnatrice leur envoie parfois une lettre de sensibilisation. Il lui arrive également d'en faire la promotion lors des discussions en groupe dans les séances de délasserment-santé. Finalement, lors de l'assemblée générale annuelle, les membres du CA en profitent pour glisser un mot à ce sujet.

Selon les membres du conseil d'administration, il n'y a jamais eu de conflit entre les différentes catégories de membres. Pour eux, tous ceux qui se sont joints à la coopérative l'ont fait parce qu'ils croyaient au potentiel du projet et désiraient son succès. Ils n'ont jamais senti que quelqu'un avait un intérêt personnel ou qu'une des trois catégories de membres tentait d'obtenir plus de bénéfices que les autres. Au contraire, ils affirment qu'un esprit d'entraide et de collaboration les anime. La coordonnatrice ne nie pas la possibilité qu'éventuellement, lorsqu'il y aura plusieurs membres travailleurs, des conflits pourraient surgir, mais pour le moment, elle est la seule employée et tout se passe bien.

6. LA DIMENSION DE LA CONNECTIVITÉ

6.1. Contacts et collaboration au démarrage

Dans le contrat d'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec, daté du 10 octobre 2000, les coûts de réalisation prévus du projet étaient de l'ordre de 519 466 \$. Selon la classification du programme AccèsLogis, la coopérative d'habitation était un projet mixte s'étendant sur deux volets, soit I et II. Le volet I concerne des logements permanents pour des ménages à revenu faible ou modeste (familles, personne seules, personnes âgées autonomes, personnes handicapées autonomes) tandis que le volet II concerne des logements permanents avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie. Normalement, pour un projet classifié comme volet II, les promoteurs doivent trouver 17 %⁶ du financement dans la communauté afin d'être éligible pour recevoir la subvention. Pour les projets de type I, la contribution du milieu doit s'élever entre 5 % et 15 %. Puisque La Corvée était en fait un projet mixte touchant aux volets I et II, la SHQ a accepté une contribution du milieu qui totalisait 13 %. Cet argent provient de plusieurs sources. Tout d'abord, le Groupe du Coin, avec son don partiel d'immeuble de 22 600 \$, a fourni une partie importante de la somme nécessaire. Ce don était déjà comptabilisé par la SHQ dans le document d'engagement définitif, lorsque le montant de 519 466 \$ a été avancé. Par conséquent, le coût prévu du projet était réellement de 542 066 \$. Le reste de la contribution du milieu provient du CLD, par son Fonds d'économie sociale, qui a octroyé 30 000 \$ en subventions, de la Fédération Coop-Habitat Estrie, qui, pour sa part, a contribué un montant de 12 000 \$, de la municipalité, qui a versé 6 000 \$, et de dons de la communauté (M. Yvon Vallières - député, la caisse populaire de Saint-Camille, la Banque Nationale du Canada, M. Jacques Proulx, Maître Michel Drouin – notaire, Métallurgie Magnola et M. René Laroche), lesquels ont totalisé 2 000 \$. La contribution du milieu s'est donc élevée à 72 600 \$, soit 13 % des coûts de réalisation prévus du projet.

En regardant l'état vérifié des coûts de réalisation daté du 11 septembre 2001, il est possible de constater que le coût net du projet d'habitation s'est élevé à 508 244 \$ et que la contribution du milieu a totalisé 46 962 \$. Cependant, il importe de mentionner que ces montants n'incluent pas le don partiel d'immeuble de 22 600 \$ effectué par le Groupe du Coin. En effet, le comptable qui a construit ces états financiers a considéré le prix payé pour acquérir la bâtisse et le terrain et non sa valeur réelle. De plus, pour la contribution du milieu, celui-ci n'a considéré que les dons reçus en argent sonnante. Le même état vérifié des coûts de réalisation démontre que le budget de réalisation réel pour le projet s'est élevé à 517 172 \$. C'est donc sur ce montant que la SHQ et la coopérative se sont basées pour contracter leur hypothèque. La SHQ a contracté une hypothèque sur 15 ans pour un montant de 263 116 \$, ce qui équivaut donc à la subvention offerte à la coopérative par cet

⁶ Les règles de la SHQ, en 2004, exigent que les promoteurs trouvent 15 % du financement dans la communauté pour un projet de type II. Cependant, en 2000, les exigences étaient de 17 %.

organisme. La Corvée, pour sa part, a contracté une hypothèque de 207 056 \$ sur 25 ans et le solde, soit 46 962 \$, représente la contribution réelle du milieu.

La Fédération Coop-Habitat Estrie a aussi offert beaucoup d'aide technique aux promoteurs en les aidant à remplir les différents formulaires et à effectuer les démarches nécessaires auprès de la SHQ. D'ailleurs, c'est un intervenant de la Fédération, plutôt que les promoteurs eux-mêmes, qui a été en contact direct avec la SHQ. Tandis que la SHQ endosse l'hypothèque de la coopérative d'habitation, cet organisme procède à un suivi assez serré quant à la gestion effectuée. Toutes les décisions importantes concernant, entre autres, les augmentations de loyer et les travaux à effectuer doivent être approuvées par la SHQ avant application. La Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille est un autre organisme avec lequel La Corvée a collaboré. Celle-ci lui a prêté un bureau lors de la période de construction/rénovations. Les intervenants ont également offert du soutien et de l'aide technique et ont participé à la recherche de financement lors du démarrage. Cet organisme se rend encore disponible pour des conseils lorsque nécessaire et les membres du CA affirment que la collaboration avec la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille a toujours été très bonne.

Lors de l'arrivée de la coordonnatrice, la coopérative ne disposait d'aucun bien matériel, mais ce problème a rapidement été résolu. Certains résidents et particuliers ont effectué des dons de mobilier et le CLD a également offert de l'équipement de bureau. Cela a permis à la coopérative de se meubler et il n'y a presque pas eu d'achat à faire de ce côté. En outre, avec la fermeture de l'usine de magnésium *Magnola* en avril 2003, l'éléphant blanc de la région selon la coordonnatrice, la coopérative a également bénéficié de divers articles et mobilier de bureau.

6.2. Affiliations

À ce jour, la coopérative de solidarité est membre de la CDC de la MRC Asbestos. Cette collaboration permet à la coopérative d'être en contact avec tous les organismes communautaires du milieu, ce qui s'avère très profitable pour elle, et constitue un moyen de faire connaître ses services et l'étendue de ses activités. Par conséquent, les intervenants des organismes communautaires peuvent référer de leurs utilisateurs à la coopérative lorsqu'ils sont incapables de satisfaire certains de leurs besoins, et que la coopérative, elle, est en mesure de les combler. En étant membre de la CDC de la MRC d'Asbestos, la coopérative bénéficie également de la publicité faite par cette organisation à son sujet et, en échange, la coopérative s'engage à faire la même chose pour elle. Cependant, selon la coordonnatrice, ce n'est pas vraiment l'affiliation à cette corporation qui contribue à la notoriété de la coopérative, mais plutôt l'aspect innovateur et dynamique dégagé par La Corvée, lequel suscite un bouche à oreille important. Il y a plusieurs personnes dans la communauté qui ont foi en la coopérative et qui en parle à leur entourage, sans nécessairement en être membre. Selon les administrateurs de la coopérative, la collaboration avec la CDC de la MRC d'Asbestos est très bonne. La coordonnatrice a également déjà siégé, en 2000,

à la Table de concertation des Aînés de la MRC d'Asbestos. La coopérative d'habitation, pour sa part, fait partie de la Fédération Coop-Habitat Estrie et paye une cotisation annuelle pour en être membre. La collaboration avec cet organisme est exceptionnelle et sécurisante. En effet, la coordonnatrice n'hésite pas à appeler la personne responsable du dossier de La Corvée si elle a un questionnement quelconque ou si un problème survient et elle ne sait pas comment le régler.

6.3. Coopération

Tel que mentionné précédemment, il y a une étroite collaboration entre la coordonnatrice et le président de la coopérative. Elle lui fait totalement confiance et n'hésite pas à le consulter lorsqu'elle a besoin d'être conseillée. La coordonnatrice souligne le fait que celui-ci est toujours disponible pour lui donner un coup de main.

Comme l'a mentionné une représentante du CLD, la MRC d'Asbestos est un petit milieu et ce sont souvent les mêmes personnes et organismes qui s'impliquent dans différents projets. Par conséquent, les organismes doivent faire preuve de coordination pour ne pas empiéter sur leur domaine respectif. En général, les rapports entre organismes sont favorables. Cependant, il arrive que le CLD doive se positionner en tant qu'organisme de développement et se servir de ce statut pour inciter les institutions financières à démontrer une plus grande confiance dans les projets. De plus, il survient parfois de petites frictions entre le CLD et la SADC, puisque le premier relève du gouvernement provincial et le second du gouvernement fédéral. Le CLD peut être mandaté pour effectuer certaines tâches alors que la SADC reçoit des ordres pour s'impliquer dans le dossier. Dans ces moments, les deux organismes communiquent et décident ensemble de la séparation du travail. Selon la représentante du CLD rencontrée, le milieu où a pris naissance la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille en est un où le démarrage de projets demande beaucoup d'énergie, de temps et de chance.

Tel qu'indiqué dans la section 6.1. (Contacts et collaboration au démarrage), le CLD a contribué financièrement à la mise sur pied de la coopérative. Les intervenants ont également offert un soutien technique aux promoteurs. Cela a eu comme effet de procurer à l'organisme, et à ceux impliqués dans le dossier, un sentiment de fierté. Comme l'a souligné la représentante rencontrée, c'est le type de projet que les intervenants du CLD présentent lorsque vient le temps de commenter la façon dont ils ont dépensé leur Fonds d'économie sociale. Ce projet a donc été valorisé dans le rapport annuel du CLD. Un autre impact qu'a eu l'arrivée de la coopérative sur le CLD est le fait que les intervenants se font parfois demander s'il est possible de mettre en place d'autres coopératives de solidarité sur le territoire de la MRC. La collaboration entre le CLD et La Corvée a été qualifiée par les membres du CA de la coopérative comme étant bonne.

Plusieurs autres collaborateurs ont aidé au développement des infrastructures des deux coopératives. D'abord, au niveau du soutien technique, les promoteurs ont eu l'aide de la SADC pour le plan d'affaires (lequel a été fait en étroite collaboration avec Jocelyn Vigneux). La SADC se rend d'ailleurs encore disponible pour répondre aux questions de la coordonnatrice et lui venir en aide pour le développement de nouveaux projets. La collaboration avec cet organisme a été qualifiée de très bonne par les membres du conseil d'administration. La CDC de la MRC d'Asbestos, pour sa part, a fourni des conseils aux différentes étapes du développement et de l'aide dans le plan d'affaires sous le volet développement social. Le CLSC, quant à lui, a toujours rédigé des lettres d'appui pour la coopérative lorsque nécessaire et a également donné quelques conseils pour le plan d'affaires. La MABOB et le CLD, tel que mentionné précédemment, ont également accordé une aide technique aux promoteurs. Ensuite, les jardins communautaires n'auraient pu prendre vie sans l'aide des commanditaires suivants : la Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA) qui a fourni de l'argent et de la main-d'œuvre pendant deux jours, le CLD, M Yvon Vallières – député, la municipalité du canton de Saint-Camille, François Grimard – Excavation, GSI Environnement – CompoSol à Bury, la Coopérative agricole du Pré-Vert et la Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille. La Coopérative agricole du Pré-Vert est une quincaillerie coop de la région avec laquelle la coordonnatrice traite pour les achats de matériel pour la coopérative d'habitation. Les responsables de cette coopérative ont octroyé un rabais de 100 \$ à La Corvée sur l'achat d'équipement pour les jardins communautaires.

Pour les aménagements extérieurs, soit la plantation d'arbres et d'arbustes, les promoteurs avaient déposé un projet à Caritas, un regroupement de divers organismes, pour bénéficier du Fonds de participation sociale. Ceux-ci souhaitaient que les coûts relatifs à ce projet soient pris en charge par cette source de financement. Le projet fut accepté. Cependant, ce fut la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie⁷ qui se substitua à l'organisme comme bailleur de fonds et qui octroya 8 500 \$ à la coopérative. Cet organisme tenait à financer la totalité du projet « [...] parce que les intervenants de cette institution reconnaissent dans un tel projet les incidences favorables dans la prévention de la santé des aînés et de la communauté » (Coopérative de solidarité Le Groupe Info-Vision, n.d.). La municipalité de Saint-Camille a également contribué financièrement aux aménagements extérieurs et le Club de l'Âge d'Or a fait don d'un jeu de pétanque. Ensuite, en 2001, la coopérative a reçu 50 000 \$ du Partenariat rural canadien, un cadre d'action visant à soutenir le développement des collectivités rurales en adoptant de nouvelles approches et de nouvelles pratiques. En fait, ce montant fut étalé d'octobre 2001 à mars 2003. Cependant, le PRC a cessé d'octroyer des subventions à de nouveaux organismes en octobre 2002. En terme de subsides, il ne faut pas oublier non plus ceux d'Emploi-Québec et de Développement des ressources humaines Canada, lesquels ont permis d'alléger la charge de travail de la coordonnatrice.

Au cours de son développement, la coopérative a aussi reçu divers appuis des organismes suivants : la bibliothèque, la Bonne Entente, le Club de l'Âge d'Or, la Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille qui a toujours fourni des lettres d'appui lors de demandes de subvention faites

⁷ Il est à noter que depuis le 30 janvier 2004, les régies régionales de la santé et des services sociaux ont été remplacées par les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

par la coopérative, la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille, la Fabrique, la municipalité qui en plus de son aide technique permet à la coopérative d'utiliser ses services de photocopies et de télécopies, la Popote roulante ainsi que Le P'tit Bonheur de Saint-Camille qui prête des salles à la coopérative et accueille ses intervenants pour un bon café. La Régie régionale subventionne également la coopérative pour un montant fixe de 5 000 \$ par année. En effet, puisque le projet de coopérative d'habitation fait partie du volet II selon la classification du programme AccèsLogis, c'est-à-dire des logements permanents avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, La Corvée reçoit 1 000 \$ par logement adapté. La coopérative dispose officiellement de cinq logements adaptés, donc la Régie régionale lui octroie un montant de 5 000 \$ annuellement, pendant cinq ans. Par contre, la coordonnatrice n'a aucun contact avec des intervenants de la Régie. Le chèque est envoyé au CLSC, alors c'est avec cet organisme qu'elle maintient une liaison. D'ailleurs, le directeur du CLSC a déjà invité un représentant du ministère de la Santé à Saint-Camille pour lui montrer tout ce qui se réalisait à ce niveau dans un si petit village. La coordonnatrice souhaiterait toutefois établir une collaboration plus proche avec la Régie. Les autres membres du conseil d'administration et elle désirent obtenir une reconnaissance officielle de ce qu'ils font dans leur milieu au niveau de la santé. Selon eux, la mentalité de prévention qu'ils ont instaurée et les démarches qui s'y rattachent portent fruit à long terme, de façon très notable. Une telle reconnaissance leur permettrait d'obtenir plus de financement et ainsi assurer la pérennité de l'entreprise.

Les Filles de la Charité de Sherbrooke est un autre organisme avec lequel La Corvée collabore. Ce regroupement de religieuses a envoyé deux des leurs, en 2000, pour venir en aide à la communauté. Toutefois, depuis l'automne 2002, une seule des deux demeure encore à Saint-Camille. Ces deux sœurs ont vécu dans la coopérative d'habitation et l'une d'elle a même déjà été présidente. Celle qui est partie l'a fait pour des raisons de santé.

La coopérative entretient également une bonne collaboration avec un de ses membres de soutien, soit la Coopérative funéraire de la région d'Asbestos. Cet organisme désire faire de la promotion de ses services à Saint-Camille et a demandé l'aide de la coopérative pour ce faire. Par conséquent, des rencontres entre des intervenants des deux entreprises étaient prévues à l'été 2003 pour établir un plan d'action. La Corvée bénéficie donc du capital social investi par la coopérative funéraire, de son apport en tant que membre de soutien et de sa notoriété dans la région d'Asbestos, alors que la coopérative funéraire bénéficiera de l'appui et de l'aide de La Corvée pour les démarches de promotion effectuées à Saint-Camille.

Tel qu'évoqué précédemment, la coordonnatrice est souvent sollicitée pour de l'information concernant les coopératives. Plusieurs CLD, dont un au Lac Saint-Jean et un dans la région des Bois-Francis, l'ont déjà contactée pour obtenir des renseignements relatifs à La Corvée. Plusieurs promoteurs de différentes régions désirant développer des projets plus ou moins similaires l'ont également approchée. La coordonnatrice offre donc une collaboration exemplaire en fournissant l'information recherchée par les différents organismes et en partageant son enthousiasme quant au projet développé à Saint-Camille. Les promoteurs de La Corvée souhaitent voir d'autres infrastructures similaires se développer ailleurs dans la province et c'est pourquoi ils jugent si important de partager leur expérience avec les autres.

Un point intéressant soulevé par la représentante du CLD rencontrée est que trop souvent, la mobilisation retrouvée dans les communautés de la MRC d'Asbestos s'effectue parmi les néo-ruraux, c'est-à-dire ceux qui ont émigré de la ville pour demeurer en région plus paisible. Selon elle, un groupe trop uniforme ne peut assurer le même succès pour un projet qu'un groupe hétérogène, formé de personnes ayant diverses connaissances et expériences. De ce fait, le Groupe du Coin de Saint-Camille jouit d'un bagage culturel mixte, ce qui a assurément favorisé le succès de leurs réalisations. De plus, les membres de ce groupe manifestent un grand respect les uns envers les autres, ce qui a aussi facilité les démarches. Trop souvent, les projets sont paralysés parce que les promoteurs ne réussissent pas à s'entendre sur des détails, ce qui aurait pu arriver avec La Corvée puisque certaines personnes n'étaient pas d'accord sur le type de fenêtres à choisir. Cependant, les instigateurs étaient animés d'une forte volonté de réussite et étaient prêts à effectuer des conciliations, ce qui a permis au projet de prendre son envol rapidement. Le fait que Jacques Proulx, ancien président de l'UPA, soit autant impliqué à Saint-Camille a également beaucoup contribué au développement de plusieurs projets. Celui-ci est un communicateur et un mobilisateur hors pair qui dispose d'un talent persuasif et d'une intelligence vive. Sylvain Laroche, l'instigateur du Groupe du Coin et du P'tit Bonheur, est également un atout majeur pour Saint-Camille. Il est un visionnaire déterminé qui n'a pas peur d'aller de l'avant pour trouver les ressources nécessaires au développement d'un projet. Le maire du village, Henri-Paul Bellerose, de par sa position et ses contacts a, quant à lui, facilité la mise sur pied de La Corvée. Il importe de mentionner que Sylvain Laroche, l'initiateur principal du projet, a siégé sur le comité provisoire de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille et que Jocelyn Vigneux et Nicole St-Onge ont déjà fait partie de son conseil d'administration. Plusieurs membres du CA de la coopérative sont donc des personnes clés dans la communauté et sont ainsi régulièrement en contact avec les diverses instances de la MRC. Par conséquent, la mobilisation exceptionnelle à Saint-Camille repose sur un noyau de personnes démontrant une volonté et un leadership exceptionnels, ralliant ainsi les autres citoyens à leurs causes.

Il existe donc à Saint-Camille une continuité, une roue qui tourne. En effet, depuis la création du Groupe du Coin, on a vu naître Le P'tit Bonheur, la Coop de solidarité en soins et services, la coopérative d'habitation et la coopérative La Clé des champs. Il semble donc que c'est un processus qui continuera à favoriser la création de projets structurants pour la communauté. De plus, l'expertise des membres du Groupe du Coin garantit presque assurément le succès de toute initiative dans laquelle ils s'impliquent. Ils n'hésitent pas à prendre le temps nécessaire pour bien préparer ce qu'ils veulent concrétiser et trouver les ressources essentielles pour y parvenir. La crédibilité des membres fait en sorte que le directeur de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Camille n'hésite pas à les appuyer financièrement en cas de besoin. Celui-ci admire beaucoup l'action du Groupe du Coin.

6.4. La communauté

Toutes les activités organisées par la coopérative contribuent à renforcer les liens entre les résidants de Saint-Camille. Par exemple, les groupes de discussion qui ont lieu pendant les séances de délasserment-santé ont un impact important sur l'aspect de la connectivité. La coordonnatrice a souligné le fait qu'en plus de créer de forts liens entre les participants, les groupes de discussion ont comme effet d'accroître l'ouverture d'esprit de plusieurs personnes en abordant des sujets qui ne seraient probablement pas discutés entre elles. Selon la coordonnatrice, ces périodes d'échange et de réflexion contribuent grandement au cheminement personnel de ceux qui y participent.

Une activité qui n'a pas encore été mentionnée est celle des repas communautaires, lesquels prennent place sporadiquement selon les occasions spéciales et les fêtes. Par exemple, lors du premier anniversaire de la Maison Art-mon-nid, date qui tombait dans la période des festivités de Noël, les résidants ont invité les fondateurs pour un souper-fondue en vue de les remercier. Une fête reconnaissance a également eu lieu à l'automne 2002 pour marquer l'arrivée de La Corvée puisqu'il n'y avait pas eu d'inauguration officielle.

Les thérapeutes qui travaillent à la clinique-santé ne considèrent pas la coopérative comme un simple lieu de travail. Ils se soucient de son développement et de sa réussite et s'impliquent à divers niveaux. Une des thérapeutes en particulier, celle qui œuvre en relation d'aide, s'engage dans divers projets et activités de la coopérative. Celle-ci collabore avec la coordonnatrice pour développer, entre autres, le projet de carnet prévention-santé. Elle fournit de précieux conseils et tient à ce que cette idée se concrétise. Celle-ci s'implique même dans la popote.

Les résultats d'un petit sondage effectué auprès des résidants de la Maison Art-mon-nid démontrent qu'ils sont tous reconnaissants de vivre à La Corvée. Ils apprécient le dynamisme de la coordonnatrice et son écoute attentive à leurs besoins. Plusieurs d'entre eux s'impliquent ardemment dans les activités de la coopérative et les jugent très satisfaisantes.

Tel que mentionné précédemment, les résidants de Saint-Camille font preuve d'une implication sociale très forte. L'initiative de la caisse de mettre sur pied un fonds de création d'emplois a d'ailleurs été rendu possible par le consentement des membres à ne pas recevoir de ristourne, une démonstration de leur souci de la vie collective. Les nombreuses associations communautaires permettent aux bénévoles et aux personnes qui bénéficient de leurs services de se côtoyer sur une base régulière et d'établir des liens d'amitié durables. Le P'tit Bonheur, avec sa centaine de bénévoles et ses nombreuses activités, est sans contredit l'organisme qui contribue le plus au resserrement des liens dans la communauté. Selon Huot (2001 : 66) : « Il favorise un sentiment d'appartenance et encourage l'action sociale ». Le fait que celui-ci soit situé directement en face

de La Corvée, contribue, tel que préalablement mentionné, à la notoriété de la coopérative. Plusieurs personnes qui vont au P'tit Bonheur s'arrêtent à la coopérative pour voir ce qui s'y passe, ce qui encourage également le développement et le maintien de liens. De plus, le fait qu'une étroite collaboration soit partagée entre La Corvée et Le P'tit Bonheur et que les promoteurs des deux organisations soient pour la plupart les mêmes favorise aussi une connectivité très forte au sein de la collectivité.

CONCLUSION

Cette recherche visait à caractériser l'impact des activités de la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille sur la cohésion sociale dans le milieu. En considérant d'abord uniquement l'aspect de la territorialité, il en ressort que la coopérative a eu un effet important sur la cohésion à ce niveau. La communauté de Saint-Camille était déjà unie avant l'arrivée de la coopérative, l'avènement du P'tit Bonheur et du bureau de poste ayant contribué de manière significative à la fraternité et à la solidarité qui règne dans le village. Cependant, Le P'tit Bonheur ne réussit pas nécessairement à interpeller toutes les strates de la population, contrairement à la coopérative de solidarité qui rejoint directement ou indirectement la grande majorité des résidants. En effet, pratiquement tout le monde reconnaît le rôle important que joue la coopérative au sein de la communauté et son effet positif sur la collectivité. La coopérative d'habitation permet le maintien des personnes âgées dans leur village natal, mais la coopérative de solidarité est celle qui leur permet de jouir d'une qualité de vie enviée par plusieurs.

Il faut également souligner le rôle prépondérant joué par le Groupe du Coin dans le renforcement et le développement de la cohésion sociale dans la communauté. La constitution même de ce groupe démontre la volonté de plusieurs habitants d'instaurer des mesures concrètes pour maintenir les infrastructures existantes sur le territoire et assurer la création de nouveaux projets pour accroître la qualité de vie du milieu. De plus, les projets réalisés ont pourvu la population locale de lieux de rassemblement et ont entraîné des contacts plus fréquents et des liens plus solides entre les résidants. La Corvée et Le P'tit Bonheur ont également permis à plusieurs personnes de l'extérieur de Saint-Camille de bénéficier de services non existants dans leur communauté. Le caractère innovateur de la coopérative et les infrastructures connexes font l'objet de beaucoup de curiosité, attirant ainsi maints visiteurs. Cette situation a donc un impact favorable sur l'économie locale. Tous ces facteurs contribuent à la notoriété de Saint-Camille, qui a su se faire un nom non seulement à l'échelle de la région, mais également de la province.

Sur le plan de l'accessibilité, le rôle joué par la coopérative est majeur. La venue de La Corvée a tout d'abord permis à plusieurs aînés du milieu d'éviter de vivre le phénomène pernicieux que représente le déracinement. Évidemment, c'est la coopérative d'habitation qui les héberge, mais il ne faut pas oublier que sans la coopérative de solidarité, celle-ci n'aurait pas vu le jour et qu'elle n'était qu'un instrument servant à la réalisation de La Corvée solidarité. Ensuite, la coopérative de solidarité a permis à la population de Saint-Camille, et également de la région, de bénéficier de professionnels en médecine alternative, un besoin antérieurement non comblé. Avant, les résidants de Saint-Camille devaient se déplacer dans d'autres villages ou centres urbains pour pouvoir jouir des services maintenant disponibles dans leur municipalité. Par conséquent, le fait d'offrir l'accessibilité à de tels professionnels contribue à la cohésion du milieu.

L'animation constitue un autre aspect des activités de la coopérative et permet aux habitants de Saint-Camille et des alentours d'avoir accès à des services de ce type à un coût raisonnable. Le fait que la coopérative soit la seule à offrir un point de service à Saint-Camille pour la cuisine

communautaire a également un impact au niveau de l'accessibilité à cette activité. La disponibilité des locaux évite encore une fois le déplacement à l'extérieur du village, soit à Asbestos qui offre le point de service le plus près. Les futurs projets permettront également aux résidants de Saint-Camille d'avoir accès à des services forts utiles dont ils ne bénéficiaient pas auparavant. Le seul aspect négatif qui se dégage de cette étude au niveau de l'accessibilité concerne le montant des parts de qualification de la coopérative de solidarité. En effet, il en coûte 250 \$ pour les trois catégories de membres, ce qui s'avère une somme considérable. Il existe néanmoins des conditions de paiement souples et le coût d'adhésion avantageux pour un proche d'une personne déjà membre de la coopérative incite au *membership*. De plus, la promotion faite par la coordonnatrice dans le journal communautaire à chaque mois met l'accent sur l'accessibilité des services et l'importance de devenir membre. Par contre, le fait qu'aucun professionnel de la santé ne soit devenu membre de la coopérative de solidarité, sauf une personne, laisse croire que le montant des parts de qualification nuit possiblement au *membership*.

La coopérative n'a engendré la création que d'un seul emploi à temps plein. Cependant, dans une petite municipalité comme Saint-Camille, cette contribution demeure très significative. De plus, les subvention salariales d'Emploi-Québec et le programme Placement carrière-été ont permis à quatre personnes de bénéficier d'un emploi au sein de la coopérative pendant une bonne période de temps, assez pour leur fournir une expérience de travail considérable et pour qu'elles apprennent beaucoup en ce qui a trait à l'informatique et à la gestion. L'impact de ces emplois périodiques est, par conséquent, non négligeable aussi. Il ne faut pas oublier, non plus, le travail fourni à plusieurs ouvriers de la région et aux professionnels de la santé qui œuvrent au sein de la clinique. En outre, la coopérative compte éventuellement créer de nouveaux emplois avec ses futurs projets, ce qui aura également un impact important sur l'employabilité à Saint-Camille.

Il importe de mentionner que la coordonnatrice a bénéficié, et bénéficie encore, d'une multitude de formations, accroissant ainsi ses capacités et son savoir-faire, ce qui constitue une richesse pour la coopérative et les résidants de Saint-Camille. Même si son salaire est moindre que la moyenne, les nombreuses formations reçues compensent pour cette lacune. Ce n'est pas par manque de volonté qu'on lui octroie cette rétribution, mais bien parce que les fonds de la coopérative sont limités. Le rôle joué par la coordonnatrice pour la coopérative de solidarité, les résidants de la coopérative d'habitation, Saint-Camille et la région en général est primordial. C'est elle qui est à la base de la gestion de toutes ces infrastructures et la nécessité de son emploi est donc patente. La réussite du projet dépend de sa présence, ce qui soulève un questionnement quant à une éventuelle relève. Cependant, la coordonnatrice ne prévoit pas quitter avant une dizaine d'années et ne voit donc pas la nécessité de songer à un successeur. Un autre aspect important à souligner dans la dimension de l'employabilité est le bénévolat effectué par les membres de la coopérative et la communauté en général. Sans cette précieuse aide, la Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille n'aurait pu être au stade où elle se trouve à ce jour. Les nombreuses corvées ont permis non seulement l'embellissement de la coopérative et de son milieu, mais également une interaction et un partage entre les bénévoles. La dimension de l'employabilité n'est donc pas celle qui a bénéficié le plus de la venue de la coopérative, mais il n'en demeure pas moins que l'impact qu'elle a eu sur la cohésion sociale à ce niveau est important.

La cohésion manifestée entre les membres au conseil d'administration est, pour sa part, très favorable. Malgré une présence plus marquée de certaines personnes dotées d'une personnalité très forte et influente, les membres s'écoulent mutuellement et partagent leur point de vue dans un climat de respect. Les rares conflits qui sont survenus ont été réglés par discussion et les membres du CA les perçoivent de manière bénéfique. En effet, ces situations ont été enrichissantes puisqu'elles les ont forcés à approfondir leur débat, leur analyse et leur écoute. De plus, la représentation prépondérante des membres utilisateurs (huit personnes sur dix) leur assure un statut privilégié et garantit une écoute particulièrement attentive de leurs besoins et désirs. Le mélange des différentes personnalités, caractéristiques et qualités de chacun paraît être un atout pour le groupe et malgré la présence de leaders, tout le monde semble avoir le même poids dans la balance. La cohésion à ce niveau est donc très positive. La seule lacune en lien avec la démocrativité est le fait que les bénévoles ne sont pas représentés au sein du conseil d'administration. Le bénévolat a constitué un aspect très présent tout au long du développement de La Corvée et lui a permis d'offrir un environnement de qualité supérieure aux résidants de la Maison Art-mon-nid et une panoplie d'activités enrichissantes. La Loi sur les coopératives définit de façon très restrictive la notion de membre travailleur, la limitant à des personnes qui œuvrent au sein de l'entreprise, ce qui exclut bien évidemment les travailleurs bénévoles (Gouvernement du Québec, 2004). La présence d'un bénévole externe au sein du conseil d'administration de la coopérative permettrait aux administrateurs de bénéficier d'une vision différente, représentative de la communauté.

La connectivité est sans aucun doute la dimension où rayonne le plus la cohésion sociale. En effet, la façon dont la communauté s'est mobilisée pour mettre sur pied La Corvée et assurer son développement et sa pérennité est remarquable. Autant les organismes du milieu, que les entreprises qui y œuvrent, que les résidants, ont mis en commun leurs ressources pour faire du projet un succès. Le leadership du Groupe du Coin a rendu tout cela possible et il est clair que ce rassemblement a joué un rôle déterminant dans la mise sur pied de la coopérative, mais également dans le développement de Saint-Camille. Les actions entreprises par ce groupe et sa mission à caractère sociale lui confèrent un statut similaire à une entreprise d'économie sociale malgré qu'il soit constitué en compagnie. De plus, la coopérative a elle aussi contribué à la connectivité en permettant aux membres de la communauté de renforcer les liens qui les unissent et de mettre en contact les aînés avec les jeunes par le biais de projets intergénérationnels. Le fait que Saint-Camille soit un petit milieu a également aidé au réseautage puisque les résidants partagent un sentiment de proximité beaucoup plus développé que dans les régions urbaines. Les promoteurs de la coopérative étaient, et sont encore, des gens déjà très impliqués dans le milieu. À l'époque du démarrage de La Corvée, ceux-ci siégeaient sur divers comités et organisations et occupaient des fonctions clés dans la municipalité. De plus, ils connaissaient bien d'autres personnes influentes dans le milieu, ce qui a également facilité la mise sur pied de La Corvée. Encore à ce jour, ces personnes assument des rôles importants dans plusieurs organismes et bénéficient d'un réseau de contacts important. Finalement, à cause de son aspect innovateur, le cas de Saint-Camille suscite beaucoup d'attention et, tel qu'évoqué précédemment, plusieurs visiteurs se présentent à la coopérative pour étudier son fonctionnement et constater sa réussite. Par conséquent, Saint-Camille et La Corvée sont de plus en plus connus, un aspect que les membres du CA considèrent comme étant positif. La très forte cohésion qui règne entre les résidants de la municipalité mérite donc d'être soulignée puisqu'il est rare de voir une communauté déployer

autant d'efforts et travailler ensemble de si près pour en arriver au développement de telles infrastructures. Il semble cependant que le leadership exercé par un regroupement de personnes très impliquées dans le milieu soit un facteur déterminant pour une telle mobilisation. En effet, cela crée un effet d'entraînement et sert de guide et d'exemple à la population. On peut donc dire que la cohésion très positive qui règne à Saint-Camille est à la fois une cause et une conséquence de la mobilisation des membres de la communauté et de leur implication continue.

Note au lecteur : Depuis le moment où les données pour cette étude ont été recueillies et le moment où elle a été publiée, une évolution s'est produite au niveau de certains points qui ont été abordés. Tout d'abord, la coopérative a trouvé un autre acupuncteur, soit un homme de Montréal déménagé à Saint-Camille pour accroître sa qualité de vie. Au mois de mars 2004, cela faisait un peu plus d'un an que la clientèle de la coopérative ne bénéficiait plus des services réguliers d'un professionnel de ce type. En effet, l'acupunctrice, la seule qui était membre parmi les professionnels de la santé, ne louait même plus officiellement les locaux de la coopérative. Celle-ci était déménagée en Europe et venait quelques fois par année à Saint-Camille pour rendre visite à sa famille. Lors de ses séjours, elle en profitait pour offrir des services à la clientèle qui lui tenait le plus à cœur.

Ensuite, le microprogramme de premier cycle en éthique appliquée a été complété (voir tableaux et explications en annexe). Le quatrième cours (Détresse sociale – ETA 115) a eu lieu en octobre et novembre 2003 et le cinquième cours (Démocratie, éthique et créativité – ETA 111) a eu lieu de manière intensive au mois d'avril 2004. Le projet de carnet prévention-santé fonctionne actuellement et, en avril 2004, le projet d'accompagnement de la coordonnatrice était en bonne voie de se concrétiser. La coordonnatrice a d'abord produit, en novembre 2003, un document intitulé « Les accompagnements de vie », détaillant les éléments du projet en question. Il s'agit en fait d'un service d'accompagnement pour les personnes âgées en situation de crise (mort prochaine, deuil, accident, maladie, etc.). Le service s'adressera aux résidents de la MRC d'Asbestos et ceux des communautés avoisinantes. Les interventions ne se limiteront pas uniquement à la dimension physique, mais les soins et l'assistance prendront « [...] en considération les aspects psychologiques, sociaux et spirituels dans une perspective globale et relationnelle [...] » (Gardner, 2004). Les intervenants travailleront en étroite collaboration avec différents organismes du milieu, dont le CLSC et la MABOB. Le document produit a servi d'appui pour une demande de subvention effectuée au CLD afin de bénéficier d'un montant de 32 000 \$ du Fonds d'économie sociale. Cet argent servirait à défrayer des coûts de formation et de promotion. Les intervenants lui ont répondu qu'avant d'octroyer une telle somme, une étude de marché devait avoir lieu. Cette étude devait donc être conduite par l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke (IRECUS) et les résultats devaient être connus au mois de juillet 2004. Si l'analyse s'avérait concluante, le CLD prévoyait lui accorder la subvention. Sinon, la coordonnatrice planifiait frapper à d'autres portes, puisqu'elle tient absolument à ce que ce projet se concrétise. D'ailleurs, en avril 2004, elle l'expérimentait déjà avec une locataire de la coopérative d'habitation. Les accompagnements de vie permettront la création de deux emplois, soit celui de maître-accompagnant et accompagnant de vie. De plus, la coordonnatrice vise à « [...] bâtir un réseau de bénévoles pour répondre à des besoins particuliers que les accompagnant(e)s de vie ne peuvent entièrement combler » (Gardner, 2004).

En février 2004, la coordonnatrice a préparé un document qui présente un nouveau projet intitulé « Prévenir pour mieux vieillir ». Ce document fut présenté au Secrétariat aux aînés pour le programme « Engagés dans l'action pour les aînés du Québec » afin d'obtenir une subvention de l'ordre de 25 000 \$. Le but du projet est d'instaurer des conférences rencontres afin de faire connaître aux personnes âgées les ressources mises à leur disposition. Il vise aussi à faire la promotion du carnet prévention-santé de la coopérative et de développer le recueil de chroniques des aînés. La coordonnatrice a obtenu une réponse positive, mais la subvention accordée fut cependant de l'ordre de 15 000 \$.

C'est également dans le mois de février 2004 que la coordonnatrice a effectué une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec afin de bénéficier des services d'un(e) assistant(e) à la coordination pour une durée de 30 semaines, à 35 heures par semaine. Le montant demandé totalisait 7 665 \$. Cette personne collaborera avec la coordonnatrice et l'aidera à accomplir ses diverses tâches.

La coordonnatrice poursuit ses démarches pour trouver un médecin. Une conférence était prévue avec un médecin à l'automne 2004 afin d'évaluer le niveau d'intérêt de la population quant à la présence d'un tel professionnel de la santé au sein de la communauté. Suite à cela, ce sera à la spécialiste de déterminer si elle juge pertinent de louer un local une journée par semaine ou non.

La coopérative La Clé des champs a démarré ses activités. Son assemblée d'organisation a eu lieu le 5 mars 2003 et une assemblée générale fut tenue le 25 mars 2004. Des études ont également été effectuées. De plus, depuis l'automne 2003, le Groupe du Coin est propriétaire d'un ancien garage. Le but de cette acquisition était de permettre aux artistes et artisans de bénéficier d'un espace où exprimer leur créativité. Le Groupe du Coin leur loue ces locaux et Sylvain Laroche agit en tant que gestionnaire des lieux. Sylvain Laroche occupe également un espace à bureau pour ses intérêts personnels, ce qui fait de lui le locataire principal du garage. Le garage accueille aussi trois autres locataires, des sculpteurs. Cet ancien garage est situé à côté de l'école et le Groupe du Coin a justement travaillé en partenariat avec les responsables de l'institution pour que les enfants aient accès à des espaces pour, eux aussi, développer leurs talents artistiques. Le projet en est encore à ses débuts. Le Groupe du Coin ne désire pas nécessairement demeurer propriétaire des installations. Les membres se montreront attentifs aux désirs et aux besoins des locataires et cela dépendra de ce qui s'avère éventuellement le mieux pour eux.

En avril 2004 a également eu lieu la publication du premier numéro du bulletin *Mon village*, une initiative de la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille. Tel que mentionné précédemment, cet organisme œuvre depuis 1994 à la revitalisation du développement économique et démographique de Saint-Camille et a récemment procédé à la mise sur pied d'un projet pour y arriver. Le but est d'accroître la population de Saint-Camille de 10 % en 10 ans. Ce petit journal hebdomadaire constitue donc un moyen pour contribuer à l'augmentation de la population et s'avère, en même temps, une source d'information pour les résidents. On y présente à chaque semaine des habitants de Saint-Camille et des environs ainsi que les activités qui prennent place dans ces communautés. Henri-Paul Bellerose et Sylvain Laroche participent

activement au projet de la Corporation, une preuve supplémentaire de la forte connectivité qui règne à Saint-Camille.

Le 17 août 2004, le nombre de membres totalisait 60, soit 44 membres utilisateurs, 1 membre travailleur et 15 membres de soutien.

ANNEXES

CARTE 1 Carte de la MRC d'Asbestos

http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/cartotheque/region_05.pdf

TABLEAU 2
Formation reçue en 2000

2000			
NOM DE L'ORGANISME	DESCRIPTION DE LA FORMATION	BÉNÉFICIAIRE(S)	DURÉE
CDE	Formation sur le monde coopératif	Coordonnatrice	1 après-midi par semaine pendant 10 semaines, pour un total d'environ 50 heures
Pro-Gestion Estrie	Formation marketing	Coordonnatrice	2 journées intensives
Le Lien	Formation gestion du temps	Coordonnatrice	2 journées – pour un total de 12 heures
Consul-Source	Formation leadership et autorité 3A	Coordonnatrice	3 journées
Le Lien	Formation levée de fonds	Coordonnatrice	3 journées – pour un total de 18 heures
Madline Image	Formation infographie	Coordonnatrice	4 heures
Sanatorium Bégin	Formation en gérontologie	Coordonnatrice	1 journée

TABLEAU 3
Formation reçue en 2001

2001			
NOM DE L'ORGANISME	DESCRIPTION DE LA FORMATION	BÉNÉFICIAIRE(S)	DURÉE
KinoQuébec	Routines d'exercice	Coordonnatrice	1 journée
Groupe Fortune 1000 Acomba	Comptabilité I	Coordonnatrice	1 journée
CDC (Jean-Claude Couture embauché par la CDC)	Gestion organisationnelle d'un organisme à but non lucratif	Coordonnatrice	1 journée complète par 2 semaines pendant 24 semaines, pour un total de 12 jours
CDC	Responsabilités et tâches d'un CA	Un membre du CA	1 journée
Université de Sherbrooke	Microprogramme de premier cycle en éthique appliquée Premier cours (sur cinq) : Éléments d'éthique appliquée (ETA 100)	5 membres du CA (seule la formation de la coordonnatrice fut payée)	Décembre 2001 (cours intensif)

TABLEAU 4
Formation reçue en 2002

2002			
NOM DE L'ORGANISME	DESCRIPTION DE LA FORMATION	BÉNÉFICIAIRE(S)	DURÉE
CDC	Gestion organisationnelle d'un organisme à but non lucratif	Coordonnatrice	Suite de la formation commencée en 2001 – celle-ci s'est terminée en mars 2002
PEPINES	Formation « Les chemins du pouvoir »	Coordonnatrice	1 journée
Université de Sherbrooke	Microprogramme de premier cycle en éthique appliquée Deuxième cours (sur cinq) : Prise de décision en situation difficile (ETA 101)	5 membres du CA (seule la formation de la coordonnatrice fut payée)	Septembre 2002 à décembre 2002

TABLEAU 5
Formation reçue en 2003

2003			
NOM DE L'ORGANISME	DESCRIPTION DE LA FORMATION	BÉNÉFICIAIRE(S)	DURÉE
KinoQuébec	Routines d'exercice	Coordonnatrice	1 journée, le 8 avril
Éducation Landmark	Le cours avancé de Landmark	Coordonnatrice	4 journées intensives, du 24 au 27 avril, pour un total de 60 heures
Université de Sherbrooke	Microprogramme de premier cycle en éthique appliquée Troisième cours (sur cinq) : Histoire de la philosophie (ETA 102)	5 membres du CA (seule la formation de la coordonnatrice fut payée)	Janvier 2003 à avril 2003

Il importe de commenter certaines formations. Tout d'abord, il est à noter que les cinq membres du CA de la coopérative ne sont pas les seules personnes à avoir suivi le microprogramme de premier cycle en éthique appliquée. Cette formation, qui traitait de la responsabilité citoyenne, fut suivie par 16 personnes. Au début, le groupe était constitué d'une vingtaine d'individus, mais certains ont abandonné en cours de route. Ce microprogramme ne s'adressait qu'aux intervenants impliqués dans la MRC d'Asbestos et parmi les étudiants, on retrouvait Mme Sylvie Bellerose, directrice générale du CLD de la MRC d'Asbestos, et M. Alain Roy, directeur du CDC de la MRC d'Asbestos. La création de ce programme est issue d'une collaboration entre Le P'tit Bonheur et l'Université de Sherbrooke.

Il est également important d'expliquer en quoi consiste le cours avancé de Landmark. La coordonnatrice avait déjà suivi la première partie du cours, laquelle s'intitule Le Forum de Landmark. Elle y était allée pour son propre cheminement personnel et avait donc défrayé les frais. C'est un séminaire sur les principes de base qui régissent nos habitudes de vie et façonnent notre schème de pensée. La prise de conscience de soi est l'élément central du cours. L'anxiété, le changement, l'identité, le passé et les choix que nous offre la vie sont des exemples de thèmes abordés. La deuxième partie de ce cheminement s'intitule le cours avancé de Landmark et c'est celui-ci que la coordonnatrice a suivi en 2003. C'est un approfondissement des notions vues dans le Forum. L'accent est mis sur l'importance de regarder dans le futur plutôt que le passé. Pour cette formation, les frais furent défrayés par la coopérative.

PHOTO 1
La Corvée



PHOTO 2
Quelques-uns des résidants de
La Corvée en compagnie de la coordonnatrice



PHOTO 3
Quelques résidants devant la porte d'entrée de
La Corvée, en compagnie de la coordonnatrice



BIBLIOGRAPHIE

- ATR des Cantons-de-l'Est. n.d. « Saint-Camille pop. 463 » [en ligne], février : [11/02/04], URL : <http://tourismecantons.qc.ca/FRANCAIS/visit/categor/VisiteCantons/ville/saintcamille.html>.
- BORZAGA, Carlo. 1995. « Les coopératives sociales en Italie », *RECMA - Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 74, no. 258, p. 47-55.
- BORZAGA, Carlo. 1997. « L'évolution récente de la coopération sociale en Italie », *RECMA - Revue internationale de l'économie sociale*, vol. 76, no. 266, p. 55-63.
- Bulletin *Mon Village*. 2004. no 1.
- Cefrio. 2003. « Projet école éloignée en réseau : Volet « École et développement local » - Synthèse des cas : Saint-Camille, Saint-Romain, Masueville-Saint-Aimé et Charlevoix-Est (La Malbaie) » [en ligne], février : [10/02/04], URL : http://www.cefrio.qc.ca/projets/Documents/Synthese_131103.pdf.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation. n.d. « Historique – La naissance du Mouvement » [en ligne], février : [11/02/04], URL : http://www.cooperativehabitation.coop/habitation/statique/mouvement_histoire.html.
- Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille. 2000. « Statuts ».
- Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille – La Corvée. 2000. « Plan d'affaires ».
- Coop de solidarité en soins et services de St-Camille – Bilan au 31 décembre 2002.
- Coopérative de solidarité Le Groupe Info-Vision. n.d. « La Corvée : Une histoire de coopération et d'engagement, au service des aînés, et de la communauté » [en ligne], février : [06/02/04], URL : http://www.coop-infovision.qc.ca/ruralite/rural_corvee.html.
- DESFORGES, Jean-Guy. 1979-1980. « Stratégie et structure des coopératives », *Coopératives et développement*, vol. 12, no. 2, p. 32-58.
- Document d'information Prix Ruralité. 2002. [en ligne], mai : [22/05/03], URL : <http://www.agr.gc.ca/cb/news/2002/n20823ef.html>.
- Entrevue de groupe (1) effectuée avec 5 personnes le 18 juillet 2003.
- Entrevues individuelles (9) effectuées avec 4 personnes, de juin 2003 à avril 2004.

- Fédération Coop-Habitat Estrie. n.d. « Pour les soins à ses aînés – La Corvée de Saint-Camille remporte le prix Ruralité 2002 » [en ligne], mai : [22/05/03], URL : <http://www.coop-habitation.org/Publications/EchoHop/NumPrecedent/v7n3/corvee.asp>.
- Fédération de l'habitation coopérative du Canada. 2002. « L'inclusivité en action – Étude de cas : Intégrer les besoins spéciaux dans les coopératives d'habitation canadiennes » [en ligne], février : [05/02/04], URL : <http://www.chfc.ca/fra/pdf/inclusivite.pdf>.
- GARDNER, Joanne. 2000. « Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille – Rapport d'activités 2000 ».
- GARDNER, Joanne. 2001. « Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille – Rapport d'activités 2001 ».
- GARDNER, Joanne. 2002. « Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille – Rapport d'activités 2002 ».
- GARDNER, Joanne. 2003. « Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille – Les accompagnements de vie ».
- GARDNER, Joanne. 2004. « Coop de solidarité en soins et services de Saint-Camille – Prévenir pour mieux vieillir ».
- GARDNER, Joanne. n.d. « La Corvée – Coop de Solidarité en Soins et Services de Saint-Camille, un projet qui fait du chemin ».
- GIRARD, Jean-Pierre, PEZZINI, Enzo et Isabelle MAILLOUX. 2000. *Les coopérations sociales italiennes : description et éléments de réflexion sur le contexte québécois*, Montréal, Cahier de recherche 011-110, Chaire de coopération Guy-Bernier (UQAM) en collaboration avec la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord.
- Gouvernement du Canada. 2001. « Lancement de projets pilotes pour les régions rurales du Québec » [en ligne], juillet : [03/07/03], URL : <http://www.agr.gc.ca/cb/news/2001/n11107af.html>.
- Gouvernement du Québec. 2004. « Loi sur les coopératives » [en ligne], septembre : [25/09/04], URL : http://doc.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_67_2/C67_2.HTM.
- GRANOVETTER, Mark. 1985. « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol. 91, no. 3, p. 481-510.
- HUOT, Geneviève. 2001. *Effets sur la proximité des regroupements de Caisses Populaires au sein de territoires ruraux en transformation*, Montréal : Cahiers du CRISES, Collection Thèses et Mémoires, TM0101.
- La Corvée – Coop de Solidarité en Soins et Services de Saint Camille. n.d. « Liste des membres ».

- La Corvée de Saint-Camille – Coop de Solidarité en soins et services. n.d. « Dépliant ».
- Le P'tit Bonheur. n.d. « Informations sur l'organisme Le P'tit Bonheur » [en ligne], février : [05/02/04], URL : <http://pages.globetrotter.net/pbonheur/membre.html>.
- LONGPRÉ, François. 2001. « Programme AccèsLogis – État vérifié des coûts de réalisation », Sherbrooke, 11 septembre.
- Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. n.d. « Asbestos (400) – Municipalité régionale de comté » [en ligne], septembre : [17/09/04], URL : http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/cartotheque/region_05.pdf. Note : dernière mise à jour le 08/03/04.
- Ministère du Développement des ressources humaines Canada (DRHC). 2003. « Emploi-Avenir » [en ligne], février : [12/02/04], URL : <http://www.qc.hrdc-drhc.gc.ca/asp/e/emploi/emploi.asp?page=listprofessions.asp&>.
- MRC d'Asbestos. 2003. « Plan de gestion des matières résiduelles – Version définitive » [en ligne], février : [09/02/04], URL : http://www.mrcasbestos.com/pdf/plan_gestion.pdf.
- Recensements du Canada de 1848 à 2001.
- Services d'administration G.I.F. inc. 2002. « Coop de solidarité en soins et services de St-Camille – États financiers au 31 décembre 2001 ».
- Société d'habitation du Québec. n.d. « Programme AccèsLogis – Engagement conditionnel ».
- Société d'habitation du Québec. 2000. « Programme AccèsLogis – Engagement définitif ».
- Société d'habitation du Québec. 2001a. « Programme AccèsLogis – Date d'ajustement des intérêts ».
- Société d'habitation du Québec. 2001b. « Programme AccèsLogis Québec » [en ligne], avril : [26/04/04], URL : <http://www.shq.gouv.qc.ca/fr/pg/lspgac lh00.html>.
- Statistique Canada. 2001a. « Faits saillants de la communauté pour : Asbestos (Division de recensement), Québec » [en ligne], juillet : [28/07/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1.cfm?SEARCH=BEGINS&ID=86&PSGC=24&SGC=2440&DataType=1&LANG=F&Province=24&PlaceName=asbestos&CMA=&CSDNAME=Asbestos&A=&TypeNam eF=Division%20de%20recensement&Prov=>. Note : modifié le 04/07/03.
- Statistique Canada. 2001b. « Faits saillants de la communauté pour : Asbestos (Ville), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1.cfm?SEARCH=BEGINS&ID=4546&PSGC=24&SGC=2440043&DataType=1&LANG=F&Province=24&PlaceName=asbestos&CMA=&CSDNAME=Asbestos&A=&TypeNameF=Ville&Prov=>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001c. « Faits saillants de la communauté pour : Danville (Ville), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1.cfm?SEARCH=BEGINS&ID=4548&PSGC=24&SGC=2440047&DataType=1&LANG=F&Province=24&PlaceName=danville&CMA=&CSDNAME=Danville&A=&TypeNameF=Ville&Prov=>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001d. « Faits saillants de la communauté pour : Saint-Adrien (Municipalité), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1.cfm?SEARCH=BEGINS&ID=4538&PSGC=24&SGC=2440010&DataType=1&LANG=F&Province=24&PlaceName=saint%2Dadrien&CMA=&CSDNAME=Saint%2Dadrien&A=&TypeNameF=Municipalit%E9&Prov=>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001e. « Faits saillants de la communauté pour : Saint-Camille (Canton [municipalité de]), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1.cfm?SEARCH=BEGINS&ID=4542&PSGC=24&SGC=2440025&DataType=1&LANG=F&Province=24&PlaceName=saint%2Dcamille&CMA=&CSDNAME=Saint%2DCamille&A=&TypeNameF=Canton%20%5BMunicipalit%E9%20de%5D&Prov=>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001f. « Faits saillants de la communauté pour : Saint-Georges-de-Windsor (Municipalité), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1.cfm?SEARCH=BEGINS&ID=4544&PSGC=24&SGC=2440032&DataType=1&LANG=F&Province=24&PlaceName=saint%2Dgeorges%2Dde%2Dwindsor&CMA=&CSDNAME=Saint%2DGeorges%2Dde%2DWindsor&A=&TypeNameF=Municipalit%E9&Prov=>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001g. « Faits saillants de la communauté pour : Saint-Joseph-de-Ham-Sud (Paroisse [Municipalité de]), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1.cfm?SEARCH=BEGINS&ID=4536&PSGC=24&SGC=2440005&DataType=1&LANG=F&Province=24&PlaceName=saint%2Djoseph%2Dde%2Dham%2Dsud&CMA=&CSDNAME=Saint%2DJoseph%2Dde%2DHam%2DSud&A=&TypeNameF=Paroisse%20%5BMunicipalit%E9%20de%5D&Prov=>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001h. « Faits saillants de la communauté pour : Wotton (Municipalité), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1.cfm?SEARCH=BEGINS&ID=4540&PSGC=24&SGC=2440017&DataType=1&LANG=F&Province=24&PlaceName=wotton&CMA=&CSDNAME=Wotton&A=&TypeNameF=Municipalit%E9&Prov=>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001i. « Statistiques démographiques pour : Asbestos (Division de recensement), Québec » [en ligne], juillet : [28/07/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1pop.cfm?SEARCH=BEGINS&PSGC=24&SGC=2440&A=&LANG=F&Province=24&PlaceName=asbestos&CSDNAME=Asbestos&CMA=&SEARCH=BEGINS&DataType=1&TypeNameF=Division%20de%20recensement&ID=86>. Note : modifié le 04/07/03.

Statistique Canada. 2001j. « Statistiques démographiques pour : Saint-camille (Canton [municipalité de]), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1pop.cfm?SEARCH=BEGINS&PSGC=24&SGC=2440025&A=&LANG=F&Province=24&PlaceName=saint%2Dcamille&CSDNAME=Saint%2DCamille&CMA=&SEARCH=BEGINS&DataType=1&TypeNameF=Canton%20%5BMunicipalit%E9%20de%5D&ID=4542>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001k. « Statistiques sur le revenu pour : Saint-Camille (Canton [municipalité de]), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1inc3.cfm?SEARCH=BEGINS&PSGC=24&SGC=2440025&A=&LANG=F&Province=24&PlaceName=saint%2Dcamille&CSDNAME=Saint%2DCamille&CMA=&SEARCH=BEGINS&DataType=1&TypeNameF=Canton%20%5BMunicipalit%E9%20de%5D&ID=4542>. Note : modifié le 30/09/03.

Statistique Canada. 2001l. « Statistiques sur le travail – Page 2 pour : Asbestos (Division de recensement), Québec » [en ligne], juillet : [28/07/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1inc1.cfm?SEARCH=BEGINS&PSGC=24&SGC=2440&A=&LANG=F&Province=24&PlaceName=asbestos&CSDNAME=Asbestos&CMA=&SEARCH=BEGINS&DataType=1&TypeNameF=Division%20de%20recensement&ID=86>. Note : modifié le 04/07/03.

Statistique Canada. 2001m. « Statistiques sur le travail – Page 2 pour : Saint-Camille (Canton [municipalité de]), Québec » [en ligne], janvier : [12/01/04], URL : <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/Details/details1inc1.cfm?SEARCH=BEGINS&PSGC=24&SGC=2440025&A=&LANG=F&Province=24&PlaceName=saint%2Dcamille&CSDNAME=Saint%2DCamille&CMA=&SEARCH=BEGINS&DataType=1&TypeNameF=Canton%20%5BMunicipalit%E9%20de%5D&ID=4542>. Note : modifié le 30/09/03.

VIENNEY, Claude. 1994. *L'Économie sociale*, Paris : La Découverte.

WHITEHOUSE, Simon. n.d. « La Salle de presse rurale – Le Prix Ruralité 2002 attribué à la Coopérative de Saint-Camille » [en ligne], février : [09/02/04], URL : <http://www.rural-canada.ca/ruraltimes/readStory.cfm?timesID=841&lang=fr>.

ZONDONAI, Flavio. 2002. « La coopération sociale en Italie, entre consolidation et transformation », *Revue internationale de l'économie sociale RECMA*, vol. 81, no. 286, p. 36-46.

Zoom – L'information pour et par les jeunes. 2001. « Souriez !!! » [en ligne], février : [10/02/04], URL : <http://newsboard.ivic.qc.ca/newsboard/attach/attach14094.pdf>.